

**L'Abbé Alphée SUIRE**  
*Curé de Sciecq (Deux-Sèvres)*

# **SCIECQ**

## **Essai Historique**

**1933**

## INTRODUCTION

Et toi, petite bourgade de Sciecq, la plus obscure du Poitou, la plus privée d'honneurs et la plus dénuée d'ambition, tu es heureuse, « parce que tu n'as pas d'histoire ! ».

Bien plus heureuse serais-tu si tu pouvais t'affranchir des historiens et te soustraire à leurs indiscretes recherches ! Tu dormirais, tranquille, comme si tu n'eus jamais existé !

Pour te créer une histoire, il faudrait rechercher et trouver d'antiques parchemins, toujours jaloux de garder leurs secrets, en secouer la poussière. Et, ils ne nous livreraient qu'une partie du mystère qui enveloppe ton berceau ! Ils finiraient par te montrer le jouet du caprice des Grands et serve d'une puissante Cité.

Mais, il faut détruire ton facile bonheur et te tirer du néant. Une autorité s'impose ; je dois recevoir d'une docte main une plume que je n'ai point taillée et qui va devenir l'instrument de ton sacrifice !

Il le faut !

Donc, Sciecq existe ! De quelles prémisses découle cette conclusion ? Je l'ignore ; si je le savais, Sciecq aurait son histoire, et, depuis longtemps, son bonheur se serait envolé.

Pour se convaincre de son existence, un philosophe raisonnait : « Je pense, donc je suis ». Il ne supprimait qu'un terme.

Je ne garde que la conclusion ; et la preuve est aussi rigoureusement établie. Personne ne s'opposa à Descartes. Aucun ami, je l'espère, ne me contristera en contestant l'existence de Sciecq, à cause d'un syllogisme tronqué.

Donc, Sciecq existe... à la façon des couleurs, qui ne peuvent, affirment les savants, manifester leur existence qu'au moyen de ce qu'ils appellent un « substratum », un support, un objet qui absorbe plus ou moins complètement les rayons lumineux.

L'on ne connaît Sciecq que par des événements qui se sont produits en dehors de lui, que par des hommes qui n'ont laissé, dans l'histoire locale, que des souvenirs étrangers à ce petit pays : Emma de Poitiers, Boveron, les Pouvreau, les Chasteigner, les Chanoines de Menigoute, la ville de Niort.

Il ne s'y est passé aucun événement remarquable.

Il n'a produit aucun illustre personnage.

Depuis son origine jusqu'à nos jours, c'est l'isolement, c'est l'oubli, le néant ; mais, aussi, c'est la vie calme d'un pays « sans histoire ».

Nul saint ermite, nulle antique abbaye, aucun chevalier, aucun « chastel » ne présida à sa naissance. Mellusine, elle-même, qui semble narguer l'histoire, du haut du chapiteau où elle trône, dans l'église, Mellusine n'apporta pas la moindre pierre pour sa construction.

Sciecq existait au X<sup>e</sup> siècle. C'est tout ce que l'on sait.

Comme il n'est pas immatériel, quoique tout petit, il est nécessaire qu'il occupe un point dans l'espace ; il se trouve assis, tout seul, à l'extrémité d'un promontoire, dans une vaste boucle de la Sèvre, dont il domine, d'une vingtaine de mètres, l'une des plus riantes vallées.

Du cours de la rivière, il s'est fait une ceinture, qui enveloppe les 413 hectares formant tout son territoire. Il a doublé ce rempart liquide d'une ligne de rochers abrupts, qui courent tout le

long de la Sèvre, et qui sont ombragés, sur tout leur parcours, par des bois, à la luxuriante frondaison.

Dans cette enceinte, la plaine, le marais, le bocage se trouvent réunis, en miniature, et contribuent à son bonheur autant que sa carence « d'histoire ».

Pas d'importuns visiteurs ! Ce n'est pas un lieu de passage ; et il ne peut pas le devenir. Partout, l'on se heurte à un obstacle : la Sèvre. Il n'y a pas de pont pour aller au delà ; il n'y a plus de gué.

Ceux qui s'engagent dans cette boucle de la Sèvre y viennent pour nous seuls ; et s'ils veulent rentrer au logis, il faut rebrousser chemin... en emportant, sur l'existence de Sciecq et sur la beauté de ses sites des preuves plus sentimentales que philosophiques.

## CHAPITRE PREMIER

### Sciecq

Sciecq est une petite commune située sur la rive droite de la Sèvre et faisant actuellement partie du premier Canton de Niort, à cinq kilomètres de la ville.

Comme paroisse, elle relève de l'Archiprêtré de Notre-Dame de Niort et du Doyenné de Saint-André de Niort.

Les quatre grandes fermes qui englobaient une partie de son territoire, qui formaient l'ancienne Seigneurie et qui constituaient la nouvelle, furent vendues par parcelles depuis cinquante ans. Elles furent achetées par les habitants qui sont devenus petits propriétaires et cultivent leur domaine. Ils sont plus fortunés que leurs ancêtres de 1730, dont le curé Potier nous dépeint la détresse, en même temps que la sienne.

La terre est fertile et bien cultivée ; elle produit toutes sortes de céréales et de légumes. Le bois y abonde. Sous ce rapport, Sciecq n'a rien à envier aux communes environnantes. La Sèvre est poissonneuse et le gibier peuple ses bois et sa plaine. Au point de vue division ecclésiastique, Sciecq était indépendant du Doyenné et de l'Archiprêtré. Il relevait directement de l'Evêque, qui était son patron.

En 1737, Sciecq faisait partie de l'élection de Fontenay ; en 1788, de celle de Niort.

D'après les notes de Baugier, que l'on dit suspectes, il aurait possédé une Baronnie, érigée en Prévôté royale par Louis XIV, en 1698 ?

Il avait une moyenne justice qui relevait de la juridiction de Vouvant (du Petit-Château de Vouvent). Le titre de « Seigneur de Sciecq » ne conférait pas la noblesse, ni ne la présupposait. Mais, la terre de Sciecq était dite « Noble » et était assujettie à des charges de guerre, comme tout homme noble, ou terre noble ; Ainsi, Sciecq devait fournir quatre soldats pour la garde du Château de Niort. Pour y avoir manqué, Pouvreau fut saisi.

Cependant, si les notes de Baugier étaient exactes, il semblerait que le Seigneur de Sciecq aurait eu droit au titre de « Baron ? »

En 1737, Sciecq comptait 54 feux.

En 1803, il y avait 336 habitants.

Le « Dictionnaire Universel de Géographie », 4<sup>e</sup> édition, 1843, en donne 500.

En 1878, il y avait 300 habitants.

Aujourd'hui, 1932, il n'y en a plus que 240, à peine.

Le nom de « Sciecq » a subi, au cours des âges, des modifications où l'on retrouve facilement le Sciecq actuel :

« Saziacum », en 989.

« Ciec », en 1255, enquête de Xaintray.

« Ciet », en 1260, Hommages d'Alphonse de Poitiers.

« Sihec », en 1292, Archives Nationales.

« Syec », en 1318, Sentence du Pape Jean XXII, maintenant Sciecq dans l'évêché de Poitiers.

« Syet et Siec », en 1300, Grand Gauthier.

« Sihecq », en 1370, et plus tard.

« Syé », en 1395, Archives de la Barre.

Cette dernière prononciation s'est conservée jusqu'à nos jours ; et une grande partie de la population prononce encore : « Syé ».

« Siheq-lès-Niort » en 1730, Déclaration du curé Potier.

Si le nom s'est modifié au cours des âges, la localité est toujours restée groupée autour de son église de Sainte-Madeleine. Il n'y a pas lieu de retenir la légende, qui persiste dans le pays, et selon laquelle Sciecq aurait occupé, à quelques centaines de mètres de là, d'anciennes carrières, nommées « La Perelle », ayant fourni, dit-on, les matériaux nécessaires pour la construction de la ville de Niort.

Les ruines que l'on y trouve au milieu d'un bois ne semblent être que les restes des refuges édifiés sommairement par les carriers.

Cependant, des anciens affirmaient que l'on y aurait trouvé les restes de fours à cuire le pain, ce qui supposerait une installation plus permanente. Leur voisinage avec le moulin de Salbeuf permettrait-il de supposer que l'on se trouve en présence du siège de la Seigneurie de Salbeuf, dont il sera question tout à l'heure ? Si le moulin a résisté à l'action du temps, la Seigneurie a complètement disparu, sans que l'on puisse savoir où elle était située.

Mais Sciecq n'était pas là ; rien ne l'établirait. Au contraire, les travaux entrepris, il y a 80 ans, dans le voisinage de l'église, pour la construction de la Cure actuelle, mirent à découvert un souterrain partant de l'église et se dirigeant vers la demeure seigneuriale. Il devait constituer un refuge. Cette concordance établirait que Sciecq, dès son origine connue, occupait son emplacement actuel, au centre de ce que l'on appelait : La Chambre Haute, la Chambre Basse, la Chevalerie, la Poste. Ce souterrain contenait des armes anciennes, dont une partie, au moins, fut donnée à M. Bouchon, qui était l'un des promoteurs de la construction du Presbytère. Sauf l'église, aucun monument ne mérite d'être mentionné. L'on trouve seulement des noms qui tendent à passer, dans l'oubli, mais qui rappellent encore l'origine de certaines maisons. Je viens de nommer les trois principales qui, sont situées au centre de l'agglomération.

**1° La Chambre haute et la Chambre basse.** - Ces deux habitations, maintenant distinctes, n'en formaient probablement qu'une seule : l'habitation seigneuriale. Son nom indique le tribunal local, comme à Saint-Maxire, l'on trouvait « Le Parquet », siège du Juge, qui venait parfois de Fontenay y tenir ses séances. La « Chambre » est restée la dénomination de la justice, comme « La Cour ».

De grands appartements, avec d'immenses cheminées, dénotent une demeure assez importante. L'on y voit aussi plusieurs fenêtres à meneaux, mais sans sculpture.

**2° La Chevalerie.** - Il y a cinquante ans, un amas de vieilles maisons portait ce nom ; il a fait place à des constructions nouvelles. C'était là, sans doute, que se trouvait la maison des Templiers, auxquels succédèrent les Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, puis, les Religieux de Maillezais. Ils recevaient, chaque année, les redevances qui leur étaient dues pour les pacages dont jouissaient les riverains de la Sèvre, depuis Boisragon jusqu'à Maillezais. Un moine venait, tous les ans, et se tenait devant l'église ou le four banal pour recevoir ces redevances.

Les Templiers possédaient une Commanderie, à Saint-Remy.

Après la Révolution, la Chevalerie appartenait aux Charpentier de Laurière, qui la revendit aux Delaroy-Delorme. Un peu plus tard, la ferme fut vendue en détail et achetée par les habitants.

**3° La Poste.** - Tout près, se trouvait un grand portail, en arceau, qui n'existe plus depuis quelques années ; il donnait accès dans une cour intérieure, entourée de maisons que l'on

nommait : « La Poste ». Il n'y avait pas de route postale passant par Sciecq. Mais, comme les lettres y parvenaient, l'on a donné à ce petit relais le nom pompeux de : « La Poste ».

Faisant partie de l'agglomération, il y a plusieurs points qui portent un nom spécial, que doit justifier leur origine. Ce sont « Les Loges ou Les Roches et La Mine ».

**4° Les Loges ou Les Roches** sont construites au dessus d'anciennes carrières dont on retrouve les tracés, soit par les effondrements, qui se produisent, soit par les fondations des maisons que y l'on construit et qui découvrent de longues galeries soutenues par des piliers ; ce qui indique une exploitation souterraine assez importante.

Jadis, les commères y tenaient leurs assises nocturnes et y passaient les « veillées », parce que ces roches profondes ne laissaient pas pénétrer le froid de l'extérieur. Pendant que les vieilles tournaient leurs fuseaux, la jeunesse s'amusait et leur préparait quelques farces innocentes, à leur sortie.

L'on se tient maintenant plus au chaud auprès d'un bon feu de fagots ou de bûches fait du bois de Sciecq ; et l'on a remplacé l'archaïque « charrail » par d'éblouissantes ampoules électriques. Les cinémas et les bals ont supplanté l'ancre souterrain des vieilles grands-mères et la jeunesse pratique d'autres distractions.

**5° La Mine.** - Ici nous sommes plus embarrassé pour trouver la raison de cette appellation. Il ne peut pas s'agir de mine de charbon ; ce n'est pas le sol... Voulait-on parler simplement de carrières, comme celles des Loges et de la Perelle ? Par certains endroits, l'on constate que le sol a été fouillé et remblayé, ce qui justifie le nom, sans donner aucune explication.

La déclaration du Curé Potier, en 1730, ferait supposer que la Mine était une petite Seigneurie, comme La Groix. Il n'en reste aucun vestige.

En dehors de l'agglomération, nous trouvons d'abord :

**6° La Giboulière** ; d'anciens titres disent « La Gilbertière ». C'était la principale des fermes de la Seigneurie. Le seul souvenir qui reste de son antique appartenance est la visite que doit y faire chaque mariée, le jour de ses noces. Il est de règle qu'elle aille y danser avec toute sa suite. Pas une n'y manque. Il est de règle également que le propriétaire de la ferme, ou le fermier remplaçant le Seigneur, embrasse la mariée et régale toute la noce.

C'est tout ce qui subsiste du fameux « Droit du Seigneur », autour duquel on a mené si grand tapage et dont la discussion exerça la verve mordante de L. Veuillot, aux prises avec le candide M. Dupin, mystifié par d'impudents « paléographe » (1)

**7° « La Groix, La Groy, La Grue »**, est une autre antique maison dont l'aspect, au premier coup d'œil, dénote le siège d'un fief. Elle était, en effet, une petite Seigneurie qui appartient longtemps aux d'Assailly. Elle ne fut pas vendue, à la Révolution, et son propriétaire, Philippe Antoine d'Assailly la retrouva intacte, à son retour de l'émigration. Il la laissa à son neveu, Charles Philippe Alfred d'Assailly, ministre plénipotentiaire à Cassel, qui avait épousé Adrienne Octavie de Lasteyrie, petite-fille de Lafayette. Charles vendit, en 1865, la Groix en détail et elle fut achetée par les habitants.

**8° « Le Genêt »**. - Une autre ancienne résidence est le Genêt, placée au bord du Chemin Gaulois de Gouget ; le « vieux Chemin de Magné ». Elle a appartenu pendant de longues années à la famille Busseau. Elle a été vendue à M. Philippe.

**9° « Croisette »** est également placée sur ce vieux chemin et forme un village de plusieurs feux, que se partagent les communes de Sciecq et de Saint-Maxire.

C'est au milieu de ce village que passe un chemin dit dans d'anciens actes (papiers du château de Mursay) : « Chemin de Saint-Maxire à Niort ».

**10° Les Loups.** - A l'autre extrémité de Sciecq, à l'Est, au fond d'un ravin, se trouve le Moulin des Loups, qui n'est plus en activité ; il est occupé par une ferme. Ce moulin appartenait aux Jourdain de Villiers. A la Révolution, il fut acheté, au prix de 20.147 livres, par le Docteur Guillemeau, qui essaya de construire, sur la rive opposée, une sorte de « Sanatorium ». Le meunier d'alors se nommait Jacques Gibaud.

Il fut racheté par les Savignac des Roches, et il appartint successivement aux familles d'Arsay, de Courceules, des Courtis et Cabarrus. Les demoiselles Jousselin en sont actuellement les propriétaires.

**11° Le moulin Salbeuf.** - Le moulin de Salbeuf dépendait de la baronnie de Surimeau. A la mort de Josias de Lezay, il fut saisi sur Constant d'Aubigné, son neveu et son héritier ; Agrippa d'Aubigné le racheta au nom de ses enfants.

Salbeuf et Surimeau furent l'apanage de Constant, père de Madame de Maintenon. Constant dilapida tout ce qu'il put de son héritage. Le reste fut volé à sa veuve qui ne put résister aux assauts, des artifices juridiques accumulés contre elle par son beau-frère, Caumont d'Adde. Elle fut dépossédée si légalement que les représentants de Caumont étaient encore, en 1875, légitimes propriétaires de Surimeau, sauf Salbeuf.

Avant la Révolution, le moulin de Salbeuf était grevé, au profit de Sainte-Gemme (2) (Benêt, Vendre) d'une redevance de « 400 anguilles et de 30 sols pour la cuisson », qui était due, chaque année, le Dimanche des Rameaux, par le possesseur du moulin de Salbeuf. (Papiers du Dr Saint-Paul).

Comment ce moulin est-il sorti du patrimoine des Surimeau ? Nous l'ignorons, Surimeau, Mursay et leurs dépendances ne furent pas vendus à la Révolution. Salbeuf le fut, mais dans quelles conditions ?

En l'an III, il est aux mains du « citoyen François Richard et de son épouse Françoise Desaiivre, demeurant à La Gord » (Xaintray).

Mais ils doivent à Delavault (Saint-Maxire) « une rente de 80 boisseaux de mesture estimés 3200 livres ». D'après un acte de partage entre vifs, fait par Delavault, le 28 pluviôse, an III, à ses six filles, il est dit que cette rente sur Salbeuf est le « propre » de Delavault. Par conséquent, avant d'appartenir au « citoyen Richard », Salbeuf était aux Delavault. (Archives du Château de Mursay.)

En 1824, Salbeuf revint à ses anciens propriétaires les de Surimeau (représentants de Marie, la seconde fille d'Agrippa d'Aubigné et de Caumont d'Adde), dans la personne de Michel, Charles Amateur Avice de Mougou, qui l'acheta aux époux Richard.

En 1829, Charles de Mougou le donna en dot à sa fille, qui épousait son cousin, Avice Mougou de la Carte.

Ceux-ci vendirent le moulin à M. François Bouchon, en 1842. Depuis lors, les héritiers de M. Bouchon possèdent toujours Salbeuf ; actuellement dans la personne de M. le Docteur Saint-Paul, dont l'épouse est l'arrière-petite-fille de M. François Bouchon.

Il existait une Seigneurie de Salbeuf, à côté du moulin, et qui en était distincte. Le premier de ses seigneurs, dont on retrouve le nom, est Gaspard Durand de Sallebeuf, écuyer, marié à Renée Carrion. Ils vivaient en 1480. Ils eurent un fils, Pierre, marié, croit-on, à une Catherine de Vivonne. En 1550, la Seigneurie appartient au fils des précédents, René Durand, écuyer, seigneur de Sallebeuf, marié à Catherine Champdefaim ou Chantefin.

En 1580, Salbeuf appartient à René des Francs de la Bretonnière, écuyer, Seigneur de Salbeuf, Lauvergneuse, et la Vergerie. Ce des Francs était d'une ancienne famille noble du pays

niortais (Cherveux), qui forma sept branches et qui était alliée à plusieurs maisons de cette région, où ils possédaient de nombreuses seigneuries. Aujourd'hui la famille est éteinte ; l'un des derniers représentants, professeur de rhétorique au Lycée Fontanes, est décédé à Niort, en 1886 (Beauchet, Filleau) (3). René des Francs avait épousé Ether Luart, qui, devenue veuve, se remaria à Pierre de Castello, famille originaire de Bretagne.

Esther avait hérité de son premier mari et avait apporté au second la terre de Salbeuf. Car, en 1587, nous trouvons René de Castello, écuyer, seigneur de Sallebeuf, marié à Gabrielle de la Grèze. Ce René était peut-être le fils de Pierre.

Le 17 octobre 1600, une des Francs, Catherine, redevient propriétaire de la seigneurie de Salbeuf, par son mariage avec un autre René de Castello, seigneur de Tesson, fils de Pierre, seigneur des Hommes.

Vers 1612, un autre René des Francs, seigneur de Salbeuf, écuyer, et signalé comme ayant des droits sur la succession de Silvestre des Francs et de sa femme Catherine Chevalleau.

Il n'y a aucune trace de la résidence du titulaire de la Seigneurie, à moins de vouloir la retrouver à La Perelle.

En 1743, Salbeuf est passé dans le domaine de Charles Amédée Bois de Saint-Mandé (?)

**Moulin de Sciecq.** - Enfin, l'ancien Moulin de Sciecq existe toujours et il est en pleine activité. En 1304, la Seigneurie en possédait deux, qui font, avec la terre de Sciecq et le Bois-Pouvreau (Menigoute), l'objet d'un partage entre les enfants d'Agnès Pouvrelle. Nous en reparlerons. L'un de ces moulins a disparu. La carte de Cassini les signale tous les deux, preuve qu'ils existaient encore en 1750. C'est le plus rapproché de Croisette qui a disparu. Les seigneurs devaient entretenir ces moulins et les habitants de la seigneurie devaient y apporter moudre leur grain, moyennant redevance.

**Four banal.** - A côté du moulin banal, il y avait le « four banal », qui se trouvait à Sciecq, dans l'agglomération formée par l'église, la Seigneurie, la Chevalerie et la Poste. L'emplacement est occupé par une partie du jardin de la Cure actuelle, au midi. Ce four banal a donné lieu, le 18 février 1853, à une donation faite : 1° par MM. Jean Martin-Monteuil, maire d'Aiffres, y demeurant ; 2° Charles Adolphe Avril de la Vergnée, et son épouse Marie Césarine Martin-Monteuil ; 3° Paul Laurent Augier de Moussac et son épouse Marie Françoise Carré de Candé ; 4° Alfred Pierre Anne Colin de Labrunerie et son épouse, Jeanne Thérèse Virginie de Ronchin de Mantareau ; 5° Charles Jean François Maillard, ancien président du Conseil d'Etat, beau-frère de Martin-Monteuil.

Les comparants sont héritiers de Madame Maillard, née Martin-Monleuil, et tous sont descendants de J. B. Martin-Monteuil. Tous abandonnent à la commune leur droit sur ce « four banal, qui dépendait de la terre de Sciecq, et qui n'est plus qu'une parcelle de terre de un are un centiare, couverte de décombres en pierres, estimée à un revenu brut, annuel, de 3 francs ? ».

Il est bien stipulé que cette donation est faite « dans le dessein d'aider la commune de Sciecq à l'établissement d'un presbytère ». (Etude Pierre-Paul-Emile Hérault, not. à Niort).

(1) Au cours d'une séance de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, M. Dupin, procureur général près la Cour de Cassation, président de l'Assemblée Nationale législative, Grand Cordon de la Légion d'honneur et académicien, plaça sous l'égide de ses nombreuses distinctions la légende du « Droit du Seigneur », avec ses pires infamies. D'où naquit la controverse. La pièce principale sur laquelle s'appuyaient les partisans de l'existence de ce droit et qui devait confondre ses adversaires était une sentence, rendue le 13 juillet 1302, par le

*Grand Sénéchal de Guyenne, sentence qui consacrait le droit infâme et en rendait la négation impossible, même dans ses dispositions les plus révoltantes.*

*Après avoir pris corps à corps et anéanti ou expliqué dans un sens honnête et légitime tous les faits produits par ses adversaires, Veillot en arriva à la fameuse sentence, preuve irréfutable de la barbarie sadique du Moyen-Age et de la coupable tolérance de l'Église. Et l'on s'aperçut que tout, dans cette pièce, était faux, depuis le parchemin jusqu'au Grand Sénéchal de Guyenne, qualification qui n'a jamais existé. Fausse la langue provençale dans laquelle elle est écrite, au lieu du latin ou du français, fausse la dénomination du personnage qui plaidait et qui obtint gain de cause.*

*Quant au coupable lui-même, je veux dire le bénéficiaire, Jean Durasfort (Durfort), il naquit en 1330, vingt-sept ans après la sentence ; et il ne vécut que sept ans, mort en 1337, certainement avant d'avoir pu exercer le droit que lui reconnaissait la fameuse sentence.*

*Dupin, fort malmené, ne donna pas un mot de réplique. Assurément, il reconnut son imprudente crédulité ; mais il n'eut pas le courage de dire une parole de rétraction.*

*Depuis lors, la cause est entendue. Aucun champion sérieux ne se présente pour soutenir cette cause désuète. L'on pourra trouver des abus, comme il s'en produit de tout temps, sans faire intervenir le « Droit du Seigneur. » Pas plus autrefois qu'aujourd'hui, ces abus n'étaient consacrés par un Droit.*

*(2) Sainte-Gemme était une Commanderie située à quelques centaines de mètres de Benet (Vendée). Elle se composait d'un logis et d'une métairie. Elle possédait deux autres métairies : Les Moutiers (Coulon) et Mervant (Sainte-Christine). Après la suppression des Templiers, Sainte-Gemme fut donnée à l'hôpital de Cenans (Saint-Pompain).*

*En 1645, son revenu était de 4.900 livres. (Papiers du Dr Saint-Paul.)*

*(3) Louis-Benjamin, époux de Louise-Antoinette Calliat.*

## CHAPITRE II

### **Les chemins de Sciecq**

La situation, géographique de Sciecq ne lui permet pas d'avoir de nombreux débouchés. Pour atteindre cette localité, il faut pénétrer par un étranglement assez étroit, dans la boucle formée par le cours sinueux de la Sèvre et bandée par une ligne allant du moulin de Comparé à celui de Croisette.

Sciecq et la plus grande partie de ses 413 hectares se trouvent enclos dans cette boucle ; et, c'est la partie la plus pittoresque, la plus agréable et la moins connue.

Encerclé de toutes parts, il ne possédait, jadis comme aujourd'hui, que deux chemins qui lui fussent propres et par lesquels il pouvait communiquer avec les localités voisines :

1° Le Chemin de Sciecq à Saint-Rémy, avec embranchement sur Saint-Maxire, au lieu dit « Les six Chemins », à la limite de son territoire.

2° Et celui de Sciecq à Niort par Comparé et Sainte-Pezenne, avec embranchement sur Salbeuf.

Tous les deux se forment dans l'agglomération même de Sciecq.

#### **1° Chemin de Sciecq à Saint-Rémy.**

En sortant de Sciecq, à l'Ouest, il se dirige par une ligne droite sur Saint-Rémy. A deux kilomètres, il coupe la nouvelle route de Niort à Parthenay, par Saint-Maxire et Champdeniers.

#### **2° Chemin de Sciecq à Niort.**

Il était aussi appelé quelquefois : Chemin de Mursay à Sainte-Pezenne, ou de la Fontaine à Sainte-Pezenne, parce qu'il devait se continuer jusqu'à Mursay par le gué qui existait et dont les traces subsistent, et parce que, avant d'atteindre la rivière, il passait près de la fontaine qui fournit l'eau potable aux habitants.

Ce chemin existe toujours et il est entretenu dans sa majeure partie ; il est utilisé pour les besoins de la culture et par les rares piétons qui vont à Niort ou à Sainte-Pezenne.

En sortant du bourg, il se dirige vers le Sud ; et, brusquement, à environ 500 mètres, laissant le tronçon qui dessert Salbeuf, il oblique à l'Ouest vers le moulin de Comparé et Chantemerle. Sur un parcours de 500 mètres, il chemine au sommet d'un rocher escarpé qui surplombe la Sèvre et domine toute la plaine de Surimeau, sur l'autre rive ; ce qui lui a valu le surnom de « La Corniche ». Le promeneur y jouit d'un coup d'œil ravissant qui lui permet de contempler à ses pieds la rivière et tout le panorama qui s'étend, en demi-cercle, depuis Les Loups jusqu'au Moulin d'Anne.

#### **3° Nouveau Chemin de Sciecq à Niort.**

Depuis 1837, époque où il a été classé, un nouveau chemin vicinal a été aménagé ; il ne sert qu'aux habitants de Sciecq et il doit être construit sur un ancien tracé. Il s'amorce à la route de grande communication de Niort à Coulonges, en face de la troisième borne kilométrique, et, sur une largeur de cinq mètres, va « jusqu'à la maison de Soulet ». Cette maison devait se trouver vers le carrefour qui existe au centre de la localité, en face du Four banal. La partie

qui l'amorçait à la route de Coulonges, depuis la vallée de Chantemerle, ne figurait pas encore, en 1889, sur la carte départementale des Agents-Voyers.

Les autres chemins qui rayonnent sur le territoire de Sciecq ne sont que des chemins d'intérêt local, plus ou moins entretenus, et qui servent à l'exploitation des terres.

**4° L'on trouve d'abord le Chemin de Sciecq aux Loups**, qui n'est que le prolongement vers l'Est du Chemin de Sciecq à Saint-Rémy. Ce chemin a été classé peu de temps après celui qui va de Sciecq à Niort par la route de Coulonges.

Mais, il existait autrefois un autre chemin pour atteindre le Moulin des Loups. A Croisette, il s'amorçait au chemin dit de Saint-Maxire à Niort, dont il sera question plus loin. Il existe toujours jusqu'à Sciecq, mais il est peu pratiqué et n'est pas praticable pendant une partie de l'année parce qu'il est envahi par la rivière. Il longe la Sèvre, passe au Moulin de Sciecq, aboutit à la Fontaine, où l'on perd sa trace. Il se dirigeait, autrefois, à flanc de coteau et à travers bois jusqu'au Moulin des Loups. Des anciens m'ont dit l'avoir vu encore utilisé par des « chasserons » transportant, à dos de mulet, les pochées de grains qu'ils venaient prendre chez les clients de la Plaine. Ce chemin, dans cette dernière partie, a complètement disparu depuis la vente de la terre de Sciecq à M. Maudet.

**5° Chemin de la Perelle**, par lequel on communiquait avec les carrières du même nom, et peut-être avec la petite Seigneurie de Salbeuf, qui devait se trouver dans ces parages.

**6° Chemin du Sarzeau**. Il emprunte son parcours au Chemin de Sciecq aux Loups et oblique vers le Sud dans la direction des prés dits du Sauzeau.

**7° Chemin des Grands Bois**. Il fit l'objet d'un procès entre M. d'Orsay, propriétaire des Loups et la Commune qui perdit. Les habitants de Sciecq voulaient par ce chemin avoir accès aux prairies des Loups. Ce point seul était contesté. Le chemin prend à la Mine et de là poursuit tout son parcours au milieu des bois. Il n'a pas d'issue. Sa largeur varie entre 4 et 10 mètres. Il n'est pas classé, malgré les efforts des intéressés.

**8° Chemin de Terrolet**. Il commence à la Giboulière et va vers l'Ouest rejoindre le Vieux Chemin de Magné, aux terres des Retaudières.

**9° Le vieux Chemin de Saint-Maxire à Niort** passe à l'extrémité Ouest de la Commune et à quinze cents mètres de Sciecq. Il venait de Saint-Maxire, touchait Orioux. La Sauzaie qui était une Seigneurie importante, Perigny, Croisette ; et, par la plaine de Sciecq, gagnait la vallée de Chante-merle, où il rencontrait le Chemin de Sciecq à Niort. Ce chemin ne sert plus que pour l'exploitation agricole.

**10° L'ancien Chemin de Magné**, « Chemin Gaulois de M. Gouget », il ne traverse pas le territoire de Sciecq ; il le sépare de ceux de Saint-Maxire et de Saint-Remy. Il venait de Mursay, par un gué, traversait Croisette et se dirigeait vers Magné par le Genet et Girassac.

Il existait d'autres chemins ou sentiers qui devaient être fréquemment utilisés, puisqu'ils figurent sur le plan cadastral ; mais c'est là seulement qu'on en retrouve la trace.

Il y avait un chemin venant du Genêt, et aboutissant aux Loges.

Un autre allait, tout droit, de la Giboulière à Salbeuf ; il débouchait au lieu dit : « Le Charail ».

Un troisième tendait de la Giboulière au moulin de Sciecq, en passant par la Groix. Ce dernier subsiste en partie ; il n'est guère utilisé, surtout depuis qu'il ne débouche plus, à la Giboulière, sur le Chemin de Terrolet, tout près du nouveau Chemin de Sciecq à Niort.

Plusieurs autres petits chemins ont disparu.

**11° Enfin, une autre voie a été créée**, depuis le commencement du siècle dernier, sur la commune de Sciecq. C'est la route de Grande Communication, de Niort à Champdeniers par Saint-Maxire. Son parcours, sur la commune, est de 1500 mètres environ et elle passe à deux kilomètres Ouest de la localité.

Cette route coupe, sur le même point, le vieux Chemin de Magné et le Chemin de Sciecq à Saint-Remy. Ce lieu est appelé « les Six Chemins ».

Déjà, en 1502, cet endroit portait le même nom ; et il est assez clairement désigné pour qu'on puisse affirmer qu'un tracé existait déjà, dans ce canton, pour relier le Genet à Saint-Maxire.

Catherine de Coetivy, dame de Saint-Maxire, « donne à cens et à rentes à Courcelais Favier... une pièce de terre aux Six Chemins, au tènement des Champs Brossard, contenant six septérées ou environ, tenant d'une part du Chemin de Saint-Maxire à Niort (passant par Croisette) d'autre au chemin qui va du carrefour des Six Chemins à Sciecq, d'autre aux terres de Brossard, d'autre à la terre de la Cure de Sciecq, d'autre aux terres de Messire Guillaume de Lymoges ».

Dans son rapport au Premier Consul, sur l'état de son département, M. Ch. Dupin, premier Préfet des Deux-Sèvres, demandait la création de plusieurs routes, qui sont le seul moyen de « vivifier le Département ». Mais il insiste spécialement sur la création « de la route de Niort à Parthenay, par Champdeniers, qui coûtera 245.000 francs, à raison de 6 francs le mètre ». Il donnait des raisons politiques qui ont imposé le trajet en ligne droite. Il existe une autre route de Niort à Champdeniers par Echiré. De laquelle des deux voulait parler M. Dupin ? De cette dernière, sans doute, puisque c'est elle qui est représentée comme route stratégique. Mais, ma thèse n'en subsiste pas moins ; à savoir, que la route de Niort à Champdeniers par Saint-Maxire, passe sur un ancien tracé « aux Six Chemins ». Là, se rencontrait également l'un des deux vieux chemins de Sciecq, celui de Sciecq à Saint-Remy.

## CHAPITRE III

### LES SEIGNEURS DE SCIECQ

#### **Emma ou Emeline de Blois Comtesse de Poitiers Duchesse d'Aquitaine**

Sciecq entra dans l'histoire sous le signe de la paix. La première mention qui en soit faite date de l'an 989, au sujet d'une réconciliation entre Guillaume IV, Fier à Bras et son épouse Emma.

Guillaume IV, Comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, était fils de Guillaume III, Tête d'Etoupes, et beau-frère d'Huges Capet, qui avait épousé Adélaïde de Poitiers.

Guillaume IV était à peine âgé de dix-neuf ans lorsqu'il épousa, en 951, Emma, fille du Comte de Blois, Thibault le Tricheur.

Le mariage débuta sous les meilleurs auspices ; pour toute cour, les nouveaux époux choisirent les forêts qui environnaient Maillezais, et ils s'y livraient au plaisir de la chasse. Ils y séjournèrent volontiers assez longtemps, sans s'embarrasser des soucis d'une escorte qu'ils jugeaient inutile. Cependant, leur confiance faillit leur être fatale ; et ils durent fuir devant une flottille de Normands, que l'on venait de signaler et auxquels on ne pouvait pas faire face dans une forteresse peu défendue (1).

Aussi, ce ne fut pas là que le désaccord fit irruption dans le ménage. Le brandon de discorde s'alluma sur un autre chemin. Guillaume était capricieux, nous dit l'histoire, et son épouse avait un déplorable caractère, héritage d'un père justement surnommé Le Tricheur.

Dans une circonstance propice et avec la perspicacité qui caractérise son sexe, Emma sut du même coup déshonorer sa rivale, la Vicomtesse de Thouars et ridiculiser la faiblesse de son époux. Mais elle comprit qu'il fallait se mettre à l'abri des représailles, et elle s'enfuit dans son château de Chinon, en emmenant avec elle son jeune fils.

Guillaume ne semble pas avoir tenté de grands efforts, ni pour châtier sa vindicative épouse, ni pour la retenir ; mais il confisqua tous ses biens, du moins tous ceux sur lesquels il put mettre la main. Sans doute était-il impuissant contre Chinon où s'étaient abrités la fugitive et son fils, car ils y vécurent en paix pendant huit ans.

Cependant, il y avait des regrets des deux côtés. les deux époux finirent par reconnaître leurs torts réciproques ; ils se jurèrent d'être plus indulgents et se pardonnèrent le passé. Emma revint habiter Poitiers, dans le palais de son mari.

Le rapprochement était sincère. Guillaume laissa dans l'histoire des témoignages de la joie qu'il en éprouvait. Il rendit à Emma tout ce qu'il lui avait pris. Et, pour lui prouver la sincérité de ses sentiments, il ajouta encore à ses biens, qui étaient considérables, 15 paroisses, dont celle de Coulon et 6 domaines, dont celui de Sciecq.

Mais, au bout d'un certain temps de cohabitation ils s'aperçurent que, s'ils avaient pris de bonnes résolutions avec des années, leur caractère ne s'était pas modifié et les scènes conjugales recommencèrent comme autrefois.

Emma connaissait le chemin de Chinon ; elle le reprit. Guillaume, devenu moins irascible, lui laissa tous ses biens ; et il se fit moine. Sciecq resta dans le douaire d'Emma. Elle en fut le

premier Seigneur. Fixons sur son berceau cette étincelle fugitive, seule marque de grandeur qu'il recevra au cours de dix siècles.

Il retourna dans le patrimoine des Comtes de Poitiers, et son seigneur fut Guillaume V le Grand ; il y resta, vraisemblablement, jusqu'au moment de son passage dans celui de Pouvreau.

*(1) De cet incident il faudrait conclure que tous les pirates du Nord ne signèrent pas, avec Rollon, en 912, le pacte par lequel le roi de France leur abandonnait la Neustrie. En effet, les envahisseurs avaient de nombreux chefs indépendants les uns des autres et qui ne se concertaient que pour faire une expédition nécessitant 7 à 800 embarcations. Et, encore, l'on vit, au siège de Paris, Rollon se détacher du reste des agresseurs et les laisser, seuls, faire une attaque qu'il estimait désastreuse. Les insoumis qui continuaient leurs pillages étaient sans doute, ou des mécontents de leur part de butin, ou de mauvaises têtes, que les lois inflexibles de Rollon éloignaient de son Duché de Normandie.*

## CHAPITRE IV

### LES SEIGNEURS DE SCIECQ

#### **Boveron (?)**

Faut-il inscrire Boveron sur la liste des Seigneurs de Sciecq ? Rien ne nous y autorise. Pendant trois siècles aucun monument ne mentionne l'existence de Sciecq. Il faut arriver au XIII<sup>ème</sup> siècle pour savoir que Salbeuf (Sciecq) faisait, par un côté, la limite du domaine d'un certain Boveron. Après avoir réprimé les audacieuses révoltes du Comte de la Marche et de sa femme Isabelle d'Angoulême, veuve de Jean sans Terre (1) Alphonse de Poitiers fit dresser l'état des domaines que Louis VIII avait chargé son fils aîné, Louis IX, de lui concéder. Il fit recenser les redevances auxquelles il avait droit.

Et c'est dans ce recueil : « Les Hommages d' Alphonse de Poitiers », édités, pour notre région, par M. Bardonnet, qu'il est parlé de Salbeuf de telle façon que son nom intéresse Sciecq.

D'après la description d'un domaine qui devait hommage lige à Alphonse de Poitiers et lui payait « XL libros de placito et unam unciam de auro » (quarante livres de plaid et une once d'or), Sciecq aurait-il été enclos dans le domaine Boveron ?

Salbeuf est désigné comme formant, de ce côté, l'extrême limite du fief qui s'étendait de Serigny, « Quod est juxta sanctum Leodegarium », qui est près de Saint-Liguair, jusqu'à Saint-Rémy, où il était limité par les fiefs de Benet, de Villiers, de Faye, de Saint-Maxire, jusqu'à « Saleuz », Salbeuf paroisse de Sciecq (Hom. page 30). Si l'on ferme la boucle par la ligne Saint-Maxire, La Sauzaie, Salbeuf-Serigny, l'on peut déjà présumer que Sciecq est hors du domaine de Boveron.

Salbeuf, même, en ferait-il partie ? Cela paraît douteux. Tandis que les moindres fiefs sont énumérés, avec leurs redevances, il n'est question de Salbeuf dans aucun aveu ; son détenteur ne figure pas parmi les nombreux vassaux de Boveron. Salbeuf ne semble entrer dans l'énumération qu'en tant qu'il est l'extrême limite du foedum ; ainsi que, à l'extrémité opposée, nous voyons les domaines de Benet et Villiers, où Boveron ne possède rien. Boveron devait être un homme puissant. Dans la chatellenie de Fontenay, les Hommages lui reconnaissent vingt-huit vassaux (p. 30 et seq. Hom.) et douze dans celle de Niort (p. 33 et sq.). Son domaine s'étendait sur Saint-Rémy et Saint-Maxire et jusqu'à Surin, etc... (Vermenie), Germond (Breuilbon). Il avait même des fiefs à Mursay. Nous le voyons recevoir des redevances de Hugues d'Allemane, pour ce qu'il possède à Mursay.

Il compte de nombreuses possessions dans la chatellenie de Niort, à Magné, Saint-Symphorien, jusque près de Frontenay, à Bessine, Coulon et jusqu'aux portes de Niort (2).

Dans cette longue et minutieuse énumération, il n'est question de Salbeuf qu'en tant que limite ; et Sciecq ne figure nulle part, sauf que le « Quadrivium de Ciet » forme, vers Sainte-Pezenne, une limite, ce qui l'exclut encore du fief de Boveron.

Il est vrai que le « Moulin de Croisette près de Sciecq » est également cité dans une note comme limite d'un autre domaine. Selon toute apparence, l'auteur de la note a commis une confusion. En étudiant la topographie, l'on s'aperçoit facilement de l'erreur. Il s'agit d'un fief tenu à une redevance par Guillaume Jamenz envers Hugues Jodoin, et situé à Antes. Ce fief s'étend depuis Antes et le cours de la Sèvre... jusqu'au carrefour « propre Croisec », près de Croisette, de Sciecq, ajoute la note. Il est bien évident qu'il ne peut s'agir de Croisette, de

Sciecq, car il eut fallu que, par un long et étroit parcours, le fief de Jamenz eut traversé la rivière, le bourg de Sainte-Pezenne, la plaine de Sainte-Pezenne, celles de Chantemerle et de Sciecq jusqu'à Croisette. Pour ceux qui connaissent les lieux, la confusion ne fait aucun doute. Près d'Antes se trouve Croisé, aussi appelé Croisic, Croisec, Croisette. C'est là que se trouve le « quadrivium de Croisec », dont il s'agit et qui limite le fief de Guillaume Jamenz. L'hommage auquel il est tenu : « hommagium planum et quinque solidos placiti » est plus en rapport avec ce modeste fief qu'il ne le serait avec le grand domaine qui s'étendrait depuis Antes jusqu'à Croisette de Sciecq. De plus, ce domaine s'étendrait sur les deux chatellenies de Niort et de Fontenay. Or les hommages sont classés par chatellenies séparées.

En aucune façon, Sciecq n'est mentionné dans les Hommages dus au Comte de Poitiers, ni par l'intermédiaire de ses vassaux, ni, en particulier, par Boveron. Deux points du territoire : « Salbeuf », « carrefour de Sciecq », sont mentionnés, mais uniquement comme limites de fiefs payant des redevances. Pour le motif énoncé ci-dessus, il y a lieu de négliger la citation « Croisette de Sciecq ».

Nous pouvons déjà conclure que Sciecq était rattaché directement au domaine du Comte de Poitiers.

En relevant les noms des fiefs qui font partie du domaine de Boveron, nous trouvons : La Sauzaie (Saint-Maxire), Lertaudières (Les Retaudières, Saint-Remy) et Salbeuf (Sciecq). Ce sont les fiefs les plus rapprochés de Sciecq. Les deux premiers paient des redevances à Boveron. Salbeuf en est exclu, puisqu'il n'est cité qu'en tant que limite.

Si nous relions par une ligne ces trois points : La Sauzaie, Lertaudières et Salbeuf, nous voyons qu'elle laisse au nord une étroite bande qui va jusqu'à la Sèvre et qui forme tout le territoire de Sciecq, dans lequel aucun fief ne doit hommage à Boveron ; tandis que tous ceux qui font partie de son domaine se trouvent de l'autre côté de cette ligne, au Sud.

De nouveau, il faut en conclure que, malgré la citation de Salbeuf, du « Quadrivium de Syet », et du « Quadrivium de Croisec », Sciecq n'appartenait pas au domaine de Boveron.

Il n'appartenait pas encore aux Pouvreau. Car, dans la chatellenie de Saint-Maixent, les « Hommages » nous apprennent que Pouvreau « P. Povrelli, miles », est l'homme lige de la Ferrandière et de la Bortelière... et pour un quart de Sangarnier, pour des terres conquises sur le Comte de la Marche, vers Cherveux. Il ne possédait rien de plus, dans la chatellenie de Saint-Maixent, et il n'est pas mentionné dans celles de Niort et de Fontenay.

C'est que le domaine de Sciecq n'avait pas été, comme beaucoup d'autres, aliéné par ses possesseurs, les Comtes de Poitiers. Les Comtes anglais avaient tellement dilapidé leurs domaines et leurs droits dans le Comté de Poitiers et ils avaient été tellement grignotés par les seigneurs poitevins que, d'après M. Bardonnnet, les Niortais pouvaient, en 1220, écrire à Henri III d'Angleterre qu'il n'avait plus, dans la ville de Niort, que vingt-six livres de revenu, en tout.

Sciecq était sans doute de trop petite valeur pour qu'on pût en espérer un gros prix. C'était une ressource négligeable et son peu d'importance lui valut de rester aux Comtes de Poitiers et de parvenir jusqu'à Alphonse de Poitiers ; Par ailleurs, le sort de Sciecq était tout différent de celui des paroisses voisines, Saint-Remy et Saint-Maxire. Cette différence, il est vrai, affectait le spirituel, mais elle devait être basée aussi sur une division politique et temporelle.

En août 1317, peu de temps après l'époque que nous venons d'examiner, le pape Jean XXII enleva à la juridiction de l'évêque de Poitiers Maillezais, pour en faire le siège d'un évêché. Le premier évêque fut Godefroy de Pouvreille (Pouvreau de la famille des Seigneurs de Sciecq (?)). Il était déjà abbé de Maillezais depuis 1309. « Il fut, dit la Gallia Christiana, le dernier abbé de Maillezais et il en devint le premier évêque ». Il fut sacré à Avignon. Godefroy se

contenta des limites assignées à son nouveau diocèse, qui comprenait un archiprêtré : Ardin, quatre doyennés et 228 paroisses.

Son successeur, Guillaume de Sambuti, convoitait les deux paroisses de Sciecq et de Sainte-Pezenne qui ne lui avaient pas été attribuées. Il estimait, sans doute, que la Sèvre était une limite naturelle de son diocèse. Sainte-Pezenne était, en plus, le lieu de repos des Abbés de Maillezais, et leur demeure était contiguë à l'église.

L'évêque de Poitiers trouvait, lui, que son diocèse était assez diminué et il exposa les raisons qui devaient maintenir ces deux localités sous sa juridiction.

Après enquête, le Pape Jean XXII trancha le différend par une Bulle qui déclarait que le domaine des églises de Sainte-Pezenne et de Sciecq faisait partie de l'Evêché de Poitiers « ab antiquo », de toute antiquité.

Sciecq, à cette époque, était déjà passé dans le domaine des Pouvreau.

Sainte-Pezenne releva également au spirituel et au temporel de l'Evêque de Poitiers, qui en était le Seigneur.

En 1300, l'évêque de Poitiers, en qualité de Seigneur de Sainte-Pezenne, obtint une condamnation contre un nommé Pierre Berland, habitant Surin (Beauchet-Filleau).

En 1310, Pierre et Michel Berthon lui rendaient hommage pour ce qu'ils possédaient dans la dîme de Benet (*ibid.*).

En 1730, le Curé de Sciecq, dans sa « Déclaration » nous montre l'Evêque de Poitiers ayant sa Chambre à Sainte-Pezenne et y exerçant une juridiction temporelle.

Sciecq, nous l'avons dit, était exclu du Doyenné et de l'Archiprêtré et ne relevait que de l'Evêque de Poitiers, qui en était le Patron.

*(1) Hugues X de Lusignan, Comte de la Marche, était devenu par son mariage avec Isabelle d'Angoulême, beau-père de Henri III, roi d'Angleterre, sur lequel il s'appuyait pour braver son suzerain, Alphonse de Poitiers. Isabelle, comme veuve de Jean-Sans-Terre, était tante de Blanche de Castille et de ses fils. A Poitiers, elle avait jadis reçu les honneurs dus à une reine, et elle supportait amèrement d'être reléguée au deuxième rang, dans un comté qui avait appartenu à son premier mari et de devenir vassale d'un vassal du roi de France. Elle excitait Hugues à la révolte. Un document découvert à la Bibliothèque Nationale, par M. Léopold Delisle, nous la montre poussant la rage jusqu'à interdire, pour toujours, à son mari l'accès de sa couche nuptiale, s'il reconnaissait jamais Alphonse de Poitiers comme son suzerain. (H. Wallon, Saint-Louis et son temps, tome I, p. 141.). De là naquit la guerre du Poitou. Dans notre région, Frontenay, Vouvent, le château de Villiers, défendu par Guy de Rochefort, furent pris et rasés.*

*(2) Malgré la grande étendue de son domaine, Boveron pourrait être assimilé à un gros propriétaire de notre époque. Ses vassaux sont l'équivalent des fermiers et bordiers actuels qui ne seraient pas fâchés de voir leur prix de ferme réduit aux proportions des redevances que payaient ces vassaux.*

## CHAPITRE V

### LES SEIGNEURS DE SCIECQ

#### **Popevillus, Pouvrel, Pouvreau, Chasteigner**

A chaque pas notre bonne volonté d'écrire l'histoire (?) de Sciecq se heurte à mille obscurités. Il faut assez souvent se contenter d'interprétations, et de conclusions, procéder par induction ou déduction. Avec les Pouvreau nous entrons dans une ère nouvelle où nous rencontrerons quelques certitudes.

Cependant, il est impossible de savoir comment Sciecq, après avoir certainement appartenu à la Comtesse Emma de Poitiers, passa dans le domaine des Pouvreau, tout en demeurant sous la domination des Comtes de Poitiers.

De même, l'origine des Pouvreau est très ancienne et inconnue. Nous savons que, dès le XIII<sup>ème</sup> siècle, ils étaient les Seigneurs de Bois-Pouvreau (Menigoute). En 1260, ils figurent dans les Hommages d'Alphonse de Poitiers. Ils formèrent une puissante famille qui devint, dans la suite, assez turbulente pour que Louis XI fit raser leur forteresse de Bois-Pouvreau, dont les ruines sont visitées par les touristes. Par contre, une autre branche donnait, en 1248, un maire à la ville de Poitiers, Emmercy Pouvreau. Son descendant, Louis Pouvreau, seigneur de l'Augerie (Rouillé) et de Jazeneuil, reçut Louis XI dans son château de l'Augerie.

En 1304, Agnès, veuve, de Hugues Pouvreau, abandonne à ses enfants, par avance d'hoirie, le Bois-Pouvreau, les biens acquis en commun et d'autres, « à elle donnés de son vivant par son défunt mari, en reconnaissance des bons et honnêtes services qu'elle lui avait rendus ».

Parmi ces biens, elle mentionne spécialement : « duo molendina de Siec, sita de alveo de la Segura, prope dictum arbergamentum meum », les deux moulins de Siec, situés dans le lit de la Sèvre, près de mon hébergement, « avec toutes les appartenances desdits moulins, avec les pêcheries dans les cours et les déversoirs des eaux de la Sèvre susdite ».

L'acte est passé, en 1304, en présence de G. Bréchu, oncle et beau-père des co-partageants, d'Hugues de Bussière (*I*), de Allard de Montendre, de Vivian de la Romade, de Jourdain de Pransac, chevaliers, et de « notre oncle, le vénérable Père en Dieu, P. abbé de Maillezais ». (Archives départementales). Les deux moulins de Sciecq, indiqués sur la carte de Cassini existaient donc déjà, en 1304. Ils étaient tous les deux situés entre Croisette et Sciecq ; assez rapprochés l'un de l'autre. L'un d'eux existe toujours sous le nom de moulin de Sciecq ; l'autre, celui qui était le plus rapproché de Croisette, a complètement disparu.

Il se trouve ainsi avéré que les Pouvreau étaient seigneurs de Sciecq, avant 1304.

Hugues I et Agnès eurent quatre enfants : Pierre, Hugues, Jean et Marguerite, qui se partagèrent l'héritage paternel. L'aîné, Pierre, devint seigneur de Sciecq et de la Roussière. Il comparait, ainsi que son neveu, Guillaume, fils d'Hugues II, dans la fondation du Chapitre de Menigoute, qui eut lieu en 1326 et fut faite par Jean de Cherchemont.

Jean de Cherchemont avait débuté dans la vie publique comme Conseiller-clerc au Parlement de Paris, puis il fournit une brillante carrière et il devint successivement Chanoine de Paris et Doyen de l'église de Poitiers.

Deux rois de France, Philippe V le Long et Charles IV le Bel, lui confièrent la charge de Chancelier de France. Il remplit plusieurs missions importantes auprès du Pape Jean XXII et auprès du roi d'Angleterre.

Sur la fin de ses jours, il voulut doter son pays natal, Menigoute, d'une fondation pieuse ; et, c'est à cette occasion que nous voyons apparaître Sciecq.

« Par un acte passé sous le scel de Paris (1326-1327) Pierre Pouvreil, seigneur de Sihec et de la Roussière et son neveu, Guillaume, 1er écuyer, seigneur de la Barre, abandonnent à Jean de Cherchemont, chancelier de France, tout le droit qu'ils possèdent sur la ville et la chapelle de Menigoute ». (Archives de la Barre-Richard).

Voilà comment le Seigneur de Sciecq contribua à la naissance d'un Chapitre qui devait bientôt le supplanter et posséder la seigneurie de Sciecq pendant quatre cents ans.

Pierre n'eut pas de descendance ; son neveu, Guillaume, dont il vient d'être question, n'en eut pas d'avantage. Et nous voyons, en 1359, son second neveu Hugue III, chevalier, frère de Guillaume, porter le titre de Seigneur de la Barre et de Sciecq.

Hugues III fut assigné par la ville de Niort pour un démêlé assez embrouillé, qui fut l'origine d'un droit onéreux de la ville de Niort sur les revenus du seigneur de Sciecq. Il mit aux prises « le Maire et commun de la ville de Nyort, demandeur d'une part, et noble homme Monsieur Hugues Pouvreau, chevalier, seigneur de Sihec, défendeur, d'autre part ».

(Trésor... de la ville de Nyort, par maître Christophe Augier, S<sup>r</sup> de la Terraudière, avocat à la cour, à présent maire... Réédition L. Clouzot).

Hugues Pouvreau mourut avant que l'affaire ne fût réglée ; ce fut « son filz et héritier principal Guillaume II Pouvrea, seigneur de Sihec », qui poursuivit la défense des droits de son père.

D'ailleurs, dans ce procès qui devait grever la seigneurie de Sciecq, Guillaume et son père ne comparaissaient qu'en qualité d'héritiers de Jehan de Guisseigues et pour un différend totalement étranger à leur titre de seigneurs de Sciecq. Ce Jehan de Guisseigues avait été convaincu « pardevant certains enquesteurs, ordonnez par le roy de France, lors tenant le pais de Poictou en sa main, d'avoir eu, levé et reçu plusieurs sommes d'argent de plusieurs taillées qui avaient été ordonnées en ladite ville (Nyort) pour la réparation des pavages et des murs de ladite ville ». (Ibid.).

En résumé, Jean de Guisseigues avait reçu l'argent des impôts levés sur les habitants de la ville et les avait gardés pour lui sans les employer aux réparations convenues, ce qui est bien encore arrivé quelquefois à d'autres personnages, depuis lors. Mais, cette fois, le Maire entendait bien faire rendre gorge au coupable.

Un premier jugement amena une transaction entre les plaideurs, moyennant le versement de 450 livres tournois qui devait être fait au maire et commun de Niort.

Jehan de Guisseignes mourut sans avoir payé.

Son héritier, Hugues Pouvreau, en fit autant, et il sembla au maire de Niort que Guillaume, fils et héritier d'Hugues, se disposait à imiter leur exemple. En bon administrateur, il poursuivit l'exécution du jugement rendu en faveur de la ville.

Il fut mandé au Sénéchal du Poitou de faire rentrer les sommes dues. Celui-ci manda « à Pierre Angot, sergent » de faire payer sur « tous les biens des héritiers ». A la requête de Jehan Meschin, procureur du Maire, Angot commença ses opérations par essayer de vendre les meubles des Pouvreau. Les héritiers l'avaient devancé. Lorsque Angot se présenta, il ne

« trouva aucuns biens meubles dediz héritiers, sur lesquieux il peust faire ladite excécution » (Ibid.).

Alors, le sergent mit en vente l'hébergement lui-même du Bois-Pouvreau, avec toutes ses dépendances et appartenances. Il était assuré que Pouvreau ne pourrait pas les cacher ; et il les fit estimer à ladite somme de 450 livres tournois.

Nouvelle déception. Le sergent avait compté sans l'influence qu'exerçait Pouvreau. Il ne se présenta pas d'acquéreur, malgré le chiffre modique de l'estimation.

Angot n'en voulut pas démordre ; « parce que ledit sergent ne trovast qui les voucist achapter, le vendit audit procureur pour ledit prix de 450 livres tournois, à rescousse de 40 jours ».

Sans s'émouvoir, Pouvreau laissa s'écouler les 40 jours et ne fit aucune offre.

Les opérateurs étaient satisfaits. Le sergent avait eu le dernier mot et le procureur avait fait une bonne affaire.

Après le délai, le sergent donna saisine et possession audit hébergement audit procureur, lequel l'en appréhenda réalement », avec tous les cachets et sceles qu'il put accumuler sur l'acte de vente.

Mais, Pouvreau occupait le logis ; et personne ne l'en fit déguerpir, comme personne n'avait osé l'acheter.

Non seulement il resta chez lui, mais le procureur ne put jamais toucher les fruits des appartenances et dépendances du domaine qu'il avait régulièrement achetées et payées.

La résistance dura plusieurs années ; car, en 1370, le Maire et commun de la ville de Niort réclamaient à Guillaume Pouvreau non seulement les 450 livres tournois, qu'il devait comme héritier de Jehan Guisseignes, mais 2000 autres livres, pour avoir joui indûment des fruits du Bois-Pouvreau, qui appartenaient au procureur. Le Maire, Jehan Meschin, proposait de faire la preuve de son droit.

Pouvreau se défendait, comme tout entêté débiteur. Il affirmait qu'il ne devait rien, et proposait, lui aussi, d'en faire la preuve.

Loin de moi le dessein de dénigrer les mœurs du XIV<sup>e</sup> siècle et de les opposer, en parallèle, à celles du XX<sup>e</sup>. Un railleur facétieux me montrerait les Hobereaux de la Finance, cantonnés derrière leurs comptoirs, plus solidement que les Féodaux dans leurs Donjons, se rire des lois et des législateurs et démolir, l'on ne sait avec quelle mitraille, toutes les « Enquêtes Parlementaires » nommées pour examiner leurs opérations ténébreuses.

Et puis rappelons-nous à quelle époque troublée se déroulait la lutte entre la ville de Niort et Pouvreau. Le pays ne savait pas toujours quel était son maître et quelle législation le gouvernait. C'est à cette situation que le compilateur du « Thrésor de la Ville de Nyort » fait allusion, lorsqu'il parle des « Enquesteurs du roy de France, pour lors tenant le Poitou en sa main ». Ils étaient parfois obligés de céder la place à ceux des rois d'Angleterre.

Eh bien ! malgré ces difficultés, le maire de Niort fut plus heureux que nos modernes législateurs, il persista dans sa poursuite et finit par obtenir gain de cause contre le puissant seigneur qu'était Pouvreau.

« A la parffin, des amis s'interposèrent, nous dit le document, et l'affaire fut pacifiée par un arrangement entre Pouvreau et honorable homme et sage Mestre Pierre Perceschausses, alors Maire de Nyort ». Le Maire reconnaît que Guillaume et ses héritiers sont réellement et « perpétuamment » propriétaires de l'arbergement du Bois et de toutes ses appartenances.

De son côté, Guillaumes s'engage, pour lui et ses héritiers, « à paier perpetuamment audiz Maire et à ses successeurs, maires de ladite Commune, quatre sextiers et un prevender de blé de rente, à la mesure de Nyort, chacun an, en chacune feste de la St-Michea. » (Ibid.).

Il est bien stipulé que lesdits Maires et ses successeurs « seront tenuz de envoyer quérir en lad. feste de la St-Michea, chacun an, à la maison dud. Guillaume, à Sihec, les quatre sextiers et le pourvender de blé » (Ibid.).

Les témoins furent « Hugues de la Croix, Pierre de la Porte et Jehan Buffetea, demourans à Aiffres, le dymanche amprés la St-Mathé, appoultre, l'an 1370 ».

En somme, la justice fut rendue ; Pouvreau reconnut qu'il jouissait de sommes qui ne lui appartenaient pas et, en compensation, il transporta à la ville de Niort un droit perpétuel sur la seigneurie de Sciecq.

Hugues II avait épousé Jeanne du Plessis et en avait eu deux enfants : Guillaume II, dont nous venons de parler et Jeanne, mariée à Simon II de Chasteigner (Branche de Réaumur et d'Antigny).

Guillaume II n'eut qu'une fille, Marie Pouvrelle, qui devint Dame de Sciecq et de la Barre. Elle épousa Raoulet Bigot (2), fils de Jean, chef du parti Français qui appela du Guesclin à Poitiers en 1371 et en chassa les Anglais.

Marie n'eut pas de postérité. Sciecq passa dans la nombreuse famille des Chasteigner, dans la personne de Simon III, fils de Simon II et de Jeanne Pouvreau par conséquent cousin de Marie Pouvrelle, épouse de Raoulet Bigot. Nous verrons que la succession ne lui revint ni complètement, ni directement.

Marie Pouvrelle était morte avant 1395 ; car nous voyons Simon de Chasteigner, seigneur de la Barre, Pouvreau et de Sihec, passer un accord avec Giraud Rapichon, agissant au nom du Chapitre de Menigoute, au sujet de diverses rentes dues par Chasteigner.

En 1397, Simon de Chasteigner échangea Sciecq contre des propriétés, situées à Menigoute et appartenant au chapitre de cette localité.

*(1) D'après Dom Fonteneau, cet Hugues de Bussières, (Hugo de Buxeria, clericus) aurait été garde scel de Syet et signait comme tel une transaction passée le mercredi après la fête de la Nativité de N.-S. en 1304. C'est le même Hugues de Bussières qui signa probablement l'acte ci-dessus.*

*(2) Cette famille prétendait descendre des rois Visigoths.*

## CHAPITRE VI

### LES SEIGNEURS DE SCIECQ

#### **Les Chanoines de Menigoute. (Le Chapitre)**

Le titre et les droits de la Seigneurie de Sciecq n'étaient pas arrivés directement, semble-t-il, dans l'apanage de Simon III. D'une part, Simon avait un frère et une sœur, cousins, au même degré que lui, de Marie Pouvrelle, femme de Raoulet Bigot : 1° Jeanne, mariée à Jean Rogre, morte avant 1392, et 2° Jean, secrétaire de Charles VII, mort sans postérité en 1432 et enterré dans la sacristie de Notre-Dame de Poitiers, qui était alors une chapelle.

Ces deux descendants de Simon II et de Jeanne Pouvreau avaient peut-être hérité directement d'une part des droits de leur cousine sur Sciecq. Mais, il est évident, d'après l'acte qui attribue Sciecq au Chapitre de Menigoute, qu'il y eut quelque difficulté pour Simon III, une brouille peut-être entre Simon et l'épouse de Raoulet Bigot.

En effet, « en retour, nous dit l'acte, de ce que le Chapitre de Menigoute abandonne, ledit Chasteigner cède la quatrième partie, moins un sixième, de la terre de Syé, à lui advenue par succession de Marie Pouvrelle, sa cousine, femme de Raoulet Bigot, qui l'avait transportée à Jean de Pont de Vie, lequel l'avait retransporté à ladite Catherine de Pont de Vie, sa fille ». Or, Catherine était l'épouse de Simon III.

Ainsi, Marie Pouvrelle ne donne pas directement à son cousin Simon, ni même à la femme de celui-ci, mais au beau-père de Simon, lequel redonne à sa fille, dont le patrimoine passe naturellement dans le domaine de son époux, Simon III, ce qui permet à ce dernier de s'intituler « Seigneur de Réaumur, Antigny, Bois-Pouvreau, Syé, etc. » et de céder Sciecq au Chapitre de Menigoute.

A cette époque les droits de mutation n'étaient probablement pas aussi élevés qu'aujourd'hui, pour qu'on en fasse un tel abus. Cet acte nous renseigne, en outre, sur les redevances qui grèvent, à cette époque, la seigneurie de Sciecq et que Simon met à la charge du Chapitre de Menigoute :

1° « Une rente d'un sextier de froment due à Guillaume Leydet, de Niort. »

2° « Le devoir dû au Maire et commun de Nyort pour ladite terre de Syé ; »

3° « Le devoir dû au curé de Syé et les legs dus à l'église, lesquelles choses lui et sa femme (Catherine de Pont de Vie) garantissent contre toute revendication des enfants de feu Jeanne du Plessis. » (Thrésor de la Ville de Nyort.)

Ces enfants ne pouvaient être que les oncles et les tantes de Simon III et de la femme de Raoulet Bigot, ou leurs descendants. La menace de revendication signalée dans l'acte ci-dessus s'éteignit, à bref délai, par l'acquisition du complément de la Seigneurie par les Chanoines de Menigoute. Il ne reste pas trace de cette acquisition ; mais elle dut être faite avant 1411.

En effet, à cette date, il y eut « accord, transaction ou appointment, » par lesquels le trésorier et le Chapitre de Menigoute et leurs successeurs sont tenus de payer au Maire de Niort, à chaque fête de Saint-Michel quatre sextiers de blé de rente, mesure de Niort, savoir deux de froment et deux de mesture, à cause et pour raison de certains boys et domaines assis à Syé, appartenans ausdits trésorier et Chapitre. » (Ibid.)

C'est la confirmation de l'accord fait, en 1370, entre Guillaume Pouvreau et la ville de Niort. Comme les Chanoines doivent payer la redevance toute entière, nous avons une nouvelle preuve qu'ils possédaient la totalité de ce qui formait la Seigneurie.

Mais, dans ce premier accord, il était dit que le Maire de Niort enverrait chercher sa rente à Sciecq, dans la demeure de Pouvreau.

Au contraire, dans le second, la ville de Niort réussit à intervertir les rôles ; c'est le Trésorier de Menigoute qui doit la porter à Niort.

Et, le manquement à cette obligation entraîne, par elle-même, une sanction. Si le Maire est obligé de l'envoyer chercher, après la Saint-Michel, « audit lieu de Syé, lesdits Trésorier et Chapitre seront tenus païer, oultre lesdits quatre sextiers, quatre boisseaux de blé, scavoïr est deux froment et deux de mesture, par chacun an qu'on les enverrait quérir emprés ladictte feste. » (Thrésor.)

En 1563, le Chapitre eut, avec François de Vivonne, seigneur de Mursay, un différend auquel celui-ci semblait attacher une grande importance. Il était survenu au sujet du droit commun qu'avaient les deux parties sur les pêcheries de la Sèvre. F. de Vivonne était le poursuivant ; dix témoins comparaissent dans l'enquête, et parmi eux « Messire Guy, prebstre, » demeurant à Echiré. L'enquête était faite par devant Jean Poitiers, enquêteur en Poitou, au siège de Fontenay-le-Comte. (Papiers du Château de Mursay.)

Une particularité : sur ces dix témoins, un certain nombre était au service de F. de Vivonne, ou sous sa dépendance. Leur témoignage devait paraître suspect ; et les Chanoines, comme dans leur accord avec la Ville de Niort étaient bien menacés de voir amoindrir leurs droits. L'on ne sait comment se termina le conflit.

Le Chapitre de Menigoute eut, en 1560, un autre démêlé avec le « Petit Château de Vouvent », dont relevait la Seigneurie de Sciecq. Les Chanoines avaient négligé de rendre hommage à leur suzerain. L'affaire s'arrangea par une transaction.

Une autre défaillance surgit, en 1644, au préjudice de la ville de Niort, qui entendait être payée régulièrement et sans retard ce qui lui était dû.

Elle fut vite réprimée. Elle ne provenait pas de la négligence du Chapitre, mais de celle de leurs fermiers récalcitrants, qui ne voulaient pas, où ne pouvaient pas payer. Ainsi, le 2 janvier 1644, le siège royal de Niort rendit, au profit de Louis Migault, maire de Niort, une sentence par laquelle « Anthoine Piet et Isaac Gaultier, fermiers de la Seigneurie de Siheq, étaient condamnés à payer la rente qu'ils doivent depuis la Saint-Michel passée. » (Thrésor.)

Le Chapitre avait un troisième fermier, à La Gilbertière, (La Giboulière ;), il ne payait pas davantage. Le 21 janvier de la même année, une autre sentence fut rendue au siège royal de Saint-Maixent, au profit des Maire et Eschevins de Niort, contre le Chapitre et ses fermiers, et « plus spécialement contre le nommé Isaac Chabans, son fermier à La Gilbertière, d'avoir à payer 32 boisseaux de froment et 32 boisseaux de mesture. » (Thrésor.)

Les trois fermiers devaient être solidairement responsables du paiement de toute la redevance. Le Chapitre, dans cette affaire, se hâta de dégager sa responsabilité. Il s'assembla « Capitulairement, » en l'église collégiale de Menigoute et ordonna que l'exploit qui les assignait à comparaître par devant le Lieutenant général de Niort serait envoyé au Procureur Me Philippe Faudry, qui se présenterait en son nom et consentirait à l'adjudication de la rente qu'il devait « sur les fruits de Siheq. » (Thrésor.)

Ce blé, nous dit une autre pièce, avait une destination précise : « la nourriture des gagez » de la Ville.

Jusqu'à la Révolution, il ne paraît pas qu'il se soit produit quelque événement extraordinaire dans la paroisse de Sciecq. Aucun écho ne nous est parvenu. Sauf la « Déclaration » Il du Curé, Alexandre Potier, que l'on trouvera à la fin de cette étude et qui dévoile une situation assez précaire du Curé et de ses Paroissiens, aucun document ne vient éclairer l'obscurité dans laquelle vécurent ses habitants, pendant 150 ans.

Ce serait toujours l'« heureuse carence d'histoire ! ».

Le 2 novembre 1789, un décret mit tous les biens du clergé à la disposition de la Nation. Dans les premiers mois de 1790, l'Assemblée Nationale décrète la vente de 400 millions de biens du domaine de l'Eglise. Le 12 octobre 1790, le directoire des Deux-Sèvres donne l'ordre de vendre les biens du clergé, estimés, pour le département à 18.652.436 livres et la Seigneurie de Sciecq, possédée par les Chanoines de Menigoute, gens d'Eglise, ne tarda pas à être offerte en pâture aux « Amis du peuple, » qui foisonnaient à cette époque autant et peut-être plus qu'à la nôtre.

Voici comment elle fut présentée :

« Domaine de Menigoute, en la paroisse de Sciecq, municipalité dudit lieu, canton d'Echiré, district de Niort.

« La Métairie de la Giboulière, divisée en deux par le fermier actuel, sous-affermée neuf cents boisseaux de blé, moitié froment, moitié baillarge, formant ensemble, conformément aux précédentes estimations, à raison de (1) 55 l. le boisseau de froment et 36 l. le boisseau de baillarge, un revenu de 2047.10  
diminution des impositions 225.46  
1821,64

Il est probable que tout le « Domaine de Menigoute » était compris sous la dénomination de « La Giboulière ; » car il n'y a qu'un seul acquéreur pour toute la seigneurie (2).

Cet énoncé nous renseigne sur deux points : 1° sur le revenu du Domaine en blé et baillarge ; et 2° sur le chiffre d'impôt, que payait la propriété, à cette époque. Le 8 février 1791, le journal « *Les Affiches Patriotiques* » de Piet-Chambelle annoncèrent la vente.

Le 14, eut lieu l'adjudication ; et l'acquéreur fut J. B. Martin-Monteuil, beau-frère de Piet-Chambelle et de Piet-Berton, curé de Sciecq.

Le prix fut de 110.100 livres.

(1) La valeur de la livre varia beaucoup au cours de âges. Au début, elle valait son poids d'argent. Plus tard elle varia depuis cent quatorze francs, au XII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à une somme infime au moment des Assignats. Je me contente de reproduire, sans les contrôler ni les contester, les sommes et les chiffres donnés, sans chercher à les expliquer.

(2) L'on sait qu'un chanoine de Menigoute, Charles Prieur, maire de sa commune, avait été élu, le 13 mars 1791, évêque de Saint-Maixent, sans l'avoir brigué. Il accepta ; mais un mois plus tard il se rétracta. Il mourut en 1837, vicaire général de l'évêque d'Angers. Son successeur, Mestadier, mourut notaire et maître d'école à Coulon. Pour l'élection de ces évêques, tous les électeurs votaient, même les non catholiques.

## CHAPITRE VII

### L'Eglise

Deux églises ont-elles été successivement construites à Sciecq ? D'après le chanoine Aubert (Histoire du Poitou), il existait à Sciecq, au X<sup>e</sup> siècle, une église consacrée au culte de sainte Madeleine. Il reste à savoir si l'église actuelle remonte au X<sup>e</sup> siècle.

Les Archéologues la classent parmi les « Romanes », Baugier dit : du XI<sup>e</sup> siècle ; d'autres, les plus nombreux, la datent du XII<sup>e</sup> ; enfin, quelques-uns veulent y voir des vestiges du XIII<sup>e</sup>. L'on conserve dans les Archives paroissiales une description sommaire de l'édifice, faite par M. Briand, l'architecte qui fut chargé, en 1870, de la reconstruction du clocher. Le document était adressé au Ministre, et, par conséquent les renseignements qu'il donne doivent être précis.

« Ce sanctuaire, qui date du milieu du XII<sup>e</sup> siècle, dut être surmonté, suivant l'usage de l'époque, d'une tour carrée, comme l'attestent l'épaisseur des murs et aussi l'existence d'un tourelle tronquée, qui conduit sur les voûtes. »

« L'édifice offre encore une magnifique page d'architecture romane secondaire. Les deux travées du chœur et de l'abside sont dans un état parfait de conservation, mais, le clocher et la voûte de la nef ont disparu. Le tout fut rasé et brûlé par les huguenots. Les murailles portent encore les traces profondes de l'incendie. »

« Le culte dut être interrompu pendant une période d'années assez longue ; car les réparations, fort incomplètes du reste, sont d'une époque de beaucoup postérieure. ». Cette déclaration nous éclaire et nous dispense de faire intervenir notre incompétence dans la discussion. Tous les savants peuvent se mettre d'accord en remarquant les différences qui existent entre les diverses parties du monument. Même dans les parties restées intactes, il est évident qu'il fut construit en plusieurs fois, mais toujours dans l'intervalle des époques précitées.

Dès lors, la réponse est faite ; il y eut, à Sciecq, une église autre que celle qui existe actuellement et elle devait remonter à une date assez éloignée pour que la nécessité se fit sentir d'en construire une seconde, vers le XII<sup>e</sup> siècle.

En dehors de l'affirmation du chanoine Aubert, qui ne donne pas ses références, cette hypothèse serait d'ailleurs confirmée par le nom de la localité, « Saziacum », qui accuse une origine ancienne. Et l'on peut admettre que l'agglomération était assez importante pour justifier, dès une époque reculée, l'existence d'une église, puisqu'elle était l'objet d'un don fait par un duc d'Aquitaine à son épouse, et dans une circonstance mémorable.

La villa de Sciecq était le domaine d'Emma de Poitiers et relevait des Comtes de Poitiers. La première église fut-elle édifiée par ces Comtes ?

Malgré les écarts que l'on attribue à certains membres de cette famille l'on reconnaît que beaucoup d'œuvres religieuses furent accomplies par eux, même par ceux qui étaient le plus engagés dans le désordre.

Ils voulaient réparer, autant qu'ils le pouvaient, leurs fautes et celles de leurs parents. Ces hommes violents gardaient au fond du cœur une foi vive qui empêcha quelques-uns d'entre eux de devenir de parfaits scélérats, et qui les convertissaient même, lorsqu'il n'existait aucune autre force pour mettre fin à leurs débordements. Ils reniaient par leur repentir l'adage déjà en vigueur, quoique non formulé « la politique et la force n'ont rien à voir avec la morale. ».

Témoin ce Guillaume IX, père d'Aliénor d'Aquitaine, se tenant sur le seuil de l'église de Parthenay qu'il ne pouvait franchir à cause de ses crimes, et tombant à genou en face du Dieu de l'Eucharistie, qui lui présentait saint Bernard.

Il ne serait donc pas téméraire de penser que cette première église fut la fondation de quelque Comte de Poitiers, prédécesseur de Guillaume IX. Il n'en reste plus trace.

Mais la seconde ? A qui l'attribuer ? Aux Comtes de Poitiers, encore ? Ou à Boveron, que les « Hommages d'Alphonse de Poitiers » nous représentent comme le seigneur du territoire de Sérigny, Saint-Remy, Faye, Saint-Maxire, peut-être Salbeuf ?

Aurait-elle été achevée par la famille Pouvreau, qui incontestablement possédait Sciecq depuis une époque assez reculée, puisque nous avons un acte de 1304, qui consacre le partage du bien d'un Hugues Pouvreau, fait par sa veuve, à leurs enfants ?

Aucun document ne peut nous fixer définitivement sur la date exacte de la construction de l'édifice. Cependant quelques détails nous aideront peut-être à déterminer à quelle époque et sous quelle domination se trouvait Sciecq au moment de la construction de sa seconde église.

Il est certain que cette construction s'effectua au cours de plusieurs siècles ; et l'on s'efforça de lui conserver le même caractère.

Les murs, partout très épais, mesurent jusqu'à un mètre soixante de largeur. Trois fenêtres ont dû être retouchées pour ajourer l'intérieur. Quatre fenêtres ont gardé leur forme ancienne ; celle qui est au-dessus du grand autel, au fond de l'abside dont il sera question plus loin et trois autres. Les embrasures de ces quatre fenêtres, restées dans l'état primitif, vont en s'élargissant de l'extérieur à l'intérieur et leur épaisseur est occupée par un escalier de six et sept marches.

La partie antérieure : abside et chœur, est la plus ancienne. Elle est plus soignée ; tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, les contours en sont plus gracieux, l'ensemble plus élégant. Les sculptures sont plus travaillées ; celles de la fenêtre de l'abside, à l'extérieur, et celles des chapiteaux des deux premières colonnes, à l'intérieur, doivent être du même artiste. Les colonnettes qui ornent cette fenêtre sont surmontées de chapiteaux portant des animaux symboliques comme ceux des deux premières colonnes de l'intérieur. Celles-ci sont accolées le long des murs.

Celle qui est du côté Nord représente un combat de Centaures qui chevauchent à grande allure en décochant leurs flèches sur des ennemis inexistant, qui les poursuivent.

Les troisième et quatrième colonnes qui terminent la deuxième travée sont déjà moins soignées ; et, c'est sur le chapiteau de l'une d'elles que se trouverait une date ; non pas en chiffre, mais en effigie : « La Mellusine », qui vient jeter le trouble dans nos conclusions. Cette portion de l'église n'aurait donc été terminée que postérieurement à la légende qui transforma en fée Eustache Chabot, deuxième femme de Geoffroy de Lusignan, seigneur de Vouvent, et mère de Geoffroy la Grand'Dent ?

C'est sur l'un des piliers, Nord, qu'apparaît la Mellusine, se tressant les cheveux et accostée de son inséparable sanglier. Cette sculpture ne put être exécutée qu'après que la légende se fut assez accréditée dans le peuple pour qu'un sculpteur osât la faire figurer sur un chapiteau, dans une église.

Quelle date les troubadours assignent-ils à l'existence de cette créature étrange, femme et poisson, qui faisait surgir du sol, en une seule nuit, églises, forteresses et donjons, en transportant dans sa « dorne », les matériaux nécessaires à leur construction ? L'an 1200, époque moyenne de la vie d'Eustache Chabot ?

Nous nous trouvons donc en présence d'une contradiction. D'après les archéologues, l'église date des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. La légende de la Mellusine, en tant que se rapportant à Eustache Chabot, n'a pris corps qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, au plus tôt.

Trois hypothèses pourraient être formulées :

1° l'église ne serait pas des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle ; ce qui ne peut pas être soutenu.

2° le chapiteau, construit à cette époque, n'aurait été sculpté que plus tard, lorsque la légende se fut accréditée ; hypothèse admissible.

3° La légende de la Mellusine ne se rapporte pas à Eustache Chabot ou celle-ci n'en eut pas les prémisses. Eustache ne serait qu'une réincarnation d'une antique fée « Mellusine », (dans laquelle on pourrait peut-être reconnaître la femme-serpent, dont la renommée se retrouve sous tous les climats et à toutes les époques).

C'est à cette troisième hypothèse qu'il conviendrait, il me semble, de nous arrêter. Encore faudrait-il trouver une explication plausible permettant de substituer un autre personnage à Eustache Chabot qui passe, dans notre région, pour être l'inspiratrice de toutes les Mellusines qui figurent sur nos monuments.

Ceux qui ont étudié les Métamorphoses, permanentes ou transitoires, de ces femmes-poissons ou serpents (1), s'accordent pour reconnaître leur très ancienne origine et même leur commune origine. Ils pensent que ces mythes nous sont venus d'Asie en Europe à la suite des hordes qui l'ont envahie, ou qui y ont été amenées, comme les Taifales, dont les Romains ont voulu faire des colons dans notre Poitou (2).

Toujours, ces transformations sont considérées comme des châtiments d'une faute commise à l'instigation d'un mauvais conseiller, naturel ou extra-naturel. Et toujours ce châtiment consiste en une métamorphose qui donne au coupable ou à la victime la forme d'un poisson ou d'un serpent, antique symbole de l'esprit du mal. Dans le « Vêda » des anciens Indiens, le serpent est remplacé par le sanglier. Le sanglier du chapiteau de l'église de Sciecq n'aurait donc rien de commun avec celui de la Mélusine poitevine, qui fit ricocher sur son cuir enchanté l'épieu qui lui était destiné et qui tua le Comte de Poitiers. La présence du sanglier pourrait peut-être ainsi se justifier à côté de la femme serpent.

Ces métamorphoses sont plus anciennes que le XII<sup>e</sup> siècle : Les latins célébraient leurs exploits : les Sirènes et le « *Pisce Venus latuit.* » d'Ovide. L'histoire de notre Mélusine poitevine n'est donc qu'une adaptation à la maison des Lusignan d'une très antique fiction. Et, en tant qu'elle se rapporte à Eustache Chabot, elle ne peut avoir présidé à l'origine des chapiteaux de l'église de Sciecq qui datent du XII<sup>e</sup> siècle.

Cette digression peut paraître étrangère à mon sujet ; elle s'y rattache, cependant, par l'intérêt qu'il y aurait à savoir où le sculpteur a puisé l'idée d'un rapprochement entre Mélusine et les Centaures représentés sur deux chapiteaux voisins.

Y aurait-il une liaison dans ce rapprochement ?

Loin de m'éloigner de mon sujet, je m'y accroche, au contraire, en écartant définitivement la Mélusine des Lusignan qui ferait obstacle à l'affirmation des Archéologues qui classent l'église de Sciecq parmi les Romanes du XII<sup>e</sup> siècle. Précisément, M. Léo Desaiivre, qui a étudié l'histoire des Mélusines, signale sur les indications de M. l'abbé Largeault, l'existence d'une Mélusine du XII<sup>e</sup> siècle, qui disparut avec des « Centaures ».

Elle aurait existé en 988, du temps de « Guillaume III (3) Comte de Poitiers ». Elle se nommait Emma ou Emmine et elle était fille du Vicomte de Limoges ; des chroniqueurs l'appellent la « Belle Limosine ». Son père eut différend avec le Comte de Poitiers, qui vint

assiéger Limoges et s'en empara. Agnès, l'épouse du Comte de Poitiers, vit la « Belle Limosine » et l'emmena à sa suite. Celle-ci se hâta de corrompre les Seigneurs de la Cour et le Comte lui-même, qui l'épousa, après la mort d'Agnès, malgré une grande différence d'âge. « Etre fantastique, doué de tous les charmes de la beauté, elle attirait à elle de nombreux admirateurs pour les étouffer dans ses embrassements ».

Mais les désordres d'Emma devinrent si publics, et si scandaleux que Guillaume fut obligé de se rendre à l'évidence, et il se disposait à sévir lors qu'elle « s'enfuit avec d'autres, qui plus ne furent vus. Et, pour ce, fust publié qu'elle s'était envolée, comme l'on figurait antiennesment les lubriques, en Centaures Agrippines » (Chevaux) (Annales manuscrites de Limoges).

M. Léo Desavre ajoute qu'un Carme déchaussé, le P. Bonaventure de Saint-Amable, dans ses Annales du Limousin, 1684, confirme le fait, en disant qu'« Emma disparut blâmée d'impudicité et de magie, qui fit le sujet du roman de Mélusine » (L. Desavre, Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. VII, 1884).

Tout ce qui précède n'a pas l'intention de prendre position dans l'histoire des Mélusines.

Mais je désirerais attirer l'attention sur le rapport que le sculpteur a semblé vouloir établir entre les personnages représentés sur ces deux chapiteaux.

Sur l'un d'eux figure une Mélusine femme poisson, « serpente », et le « sanglier Védique ».

Sur l'autre, l'on voit les « Centaures Agrippines » fuyant à toute allure, en décochant leurs traits.

Les « Annales de Limoges » nous disent qu'Emma s'enfuit sous cette forme.

Enfin, le P. Bonaventure de Saint-Amable affirme que cette histoire « fit le sujet du roman de la Mélusine ».

Je laisse à chacun le soin de se faire une opinion sur l'idée qui hantait le sculpteur en rapprochant, ces divers souvenirs. Revenons à notre église.

Les deux premières travées ont conservé leur voûte. La troisième et la quatrième, beaucoup moins soignées au point de vue architectural, sauf une porte latérale dont nous parlerons tout à l'heure, ont perdu ce couronnement de toute belle église. L'on attribue son effondrement à un incendie, dont on voit extérieurement les traces. Les pierres du mur du Nord sont calcinées et indiquent qu'un bâtiment attenant à l'église a été la proie des flammes. L'incendie aurait gagné la voûte de cette partie de l'église. Le clocher, qui est à cheval sur la voûte, aurait également été brûlé, ou sérieusement endommagé, d'après la note de M. Briand, citée au commencement de ce chapitre.

Quelques anciens voudraient que cet incendie eût été allumé au moment de la Révolution et que ce soit la sacristie, adossée à l'église qui aurait été brûlée à cette époque.

Cette donnée n'est pas exacte, ni en ce qui concerne la date du sinistre, ni relativement à l'édifice qui aurait été brûlé en ce moment. Il est préférable d'adopter l'époque des Guerres de Religion, comme l'affirme M. Briand ; au moment de la Révolution, la sacristie occupait déjà la place qu'elle avait en 1811, lorsque fut faite sa restitution à la Commune. Nous en avons une preuve écrite. La porte de cette sacristie, déjà délabrée, ouvrant sur l'ancienne fruitière de la Cure (jardin de la cure actuelle), donna lieu, en 1833, à un différend entre la Municipalité et M. Gentilz, alors propriétaire du jardin et Maire de Sciecq.

Cette porte constituait une servitude gênante pour M. Gentilz ; il voulut la faire murer. Il s'adressa au Préfet pour en obtenir la fermeture. Il fallait donner une raison. M. Gentilz s'imagina que les enfants de chœur utilisaient cette porte pour aller goûter aux fruits de son

jardin. Le Préfet en référa au Conseil Municipal, qui refusa, net, de croire à une pareille incartade des enfants de chœur. Et la porte resta en place.

Mais, ce minuscule incident faillit causer une grave difficulté, lorsque, en 1851, le Conseil municipal décida de construire un presbytère. On avait choisi l'emplacement de l'ancien jardin, dont M. Gentilz était encore propriétaire. Celui-ci se souvint de l'opposition de ses anciens collègues à la Mairie. Il refusa la vente. Heureusement, M. Gentilz avait un ami, qui était également ami des Conseillers. Cet ami proposa à M. Gentilz d'acheter son jardin ; puis, il céda son acquisition à ses autres amis, tout en se réservant une petite part sur l'opération.

Cependant, il est certain que la sacristie primitive ne fut point construite à la place qu'elle occupait au moment de la Révolution, et qu'elle occupe encore, sauf un léger déplacement depuis sa reconstruction en 1892. Elle avait, en effet, sa porte, de communication avec l'église très imprudemment pratiquée en-dessous de la grande fenêtre qui éclaire le sanctuaire ; et la séparation entre le sommet de la porte et la base de la fenêtre n'avait l'épaisseur que de quelques centimètres, ce qui ébranlait cette partie du monument.

L'on doit raisonnablement en conclure que la sacristie primitive ne fut pas construite sur l'emplacement de la sacristie actuelle et que ce fut elle qui fut incendiée aux Guerres de Religion, le long du mur Nord.

La grande porte, celle qui fait face à l'autel, n'a rien de particulier, sauf qu'elle accuse un style plus récent que celui du reste de l'église. Elle était accompagnée d'un « ballet », dont on constate les traces par l'arête qui abritait le sommet de sa toiture, le long de la façade.

L'église mesure intérieurement 25 mètres de longueur et 6 m.70 de largeur dans la partie postérieure, et cinq à l'autre bout (chœur). Cette dernière partie est mieux proportionnée et ses lignes plaisent à l'œil du simple visiteur le moins compétent.

On croirait que les constructeurs ont voulu donner une certaine importance à leur édifice. Comme dans certaines églises, plus remarquables que celle-ci, il existe au Sud, une grande porte latérale, actuellement murée, qui a été l'objet de soins particuliers de la part de l'artiste. Ses sculptures se rapprochent sensiblement de celles qui ornent la fenêtre qui est au-dessus de l'autel. Extérieurement, elle se trouve enfouie jusqu'à la moitié de sa hauteur, sous un amas de débris accumulés là depuis des siècles et qui exhaussent le terrain d'une façon désastreuse. De sorte que l'on ne voit pas la base des colonnes, qui supportent un bel arceau orné de sculptures romanes. Des animaux symboliques forment les chapiteaux des colonnes. Malheureusement, ils ont été martelés par les vandales, ainsi que les autres sculptures, qui sont trop à leur portée. Des monuments moins intéressants que cette porte font l'objet de plus de soins.

A l'intérieur, l'on ne remarque aucune autre sculpture que celles signalées sur les chapiteaux. Le dernier chapiteau de la troisième colonne (côté Nord) reproduit une scène, où se confondent de nombreux personnages, si petits, si imparfaits, si recouverts de chaux qu'il n'est pas facile de reconnaître ce que l'artiste a voulu représenter.

Enfin, dans le chœur, à quatre mètres environ au-dessus du sol, une inscription propose au chercheur une énigme que M. Léo Desavre n'a pu pénétrer, quoique, à certaine époque, il crut en avoir trouvé la clef. La voici :

F. CAILAV. P. Mil V<sup>c</sup> XLV. F. de Lymoges

Elle surmonte un encadrement, de forme carrée, de soixante centimètres environ, et très visiblement pratiqué, en creux, dans le mur. Il est évident que cet encadrement contenait un tableau, une sculpture.

M. Desavire avait cru, tout d'abord, qu'il s'agissait d'un émail de Limoges. Il chercha vainement parmi les émailleurs connus le nom de Caillau.

Alors, il pensa qu'un certain Caillau peignit, en 1545, « l'ymoges », ou « l'image » placée dans cet encadrement. Mais, on vit qu'il ne tenait pas à cette explication (4).

Sans être apte à produire un avis, serait-il permis de soumettre un autre sens ?

D'après les papiers du château de Mursay il existait, dans le pays, une famille nommée de Lymoges, qui possédait un fief dans les environs, et même à Sciecq.

Ainsi, un de Lymoges est cité dans l'hommage que Guy Poussard, seigneur de Mursay rend, en 1485, au Seigneur de Saint-Maxire.

En 1502, Catherine de Coëtivy, Dame de Saint-Maxire afferme un terrain « tenant, d'autre, à la terre de la cure de Sciecq, et aux terres de Messire Guillaume de Lymoges ».

Enfin, en 1553, un autre de Lymoges comparait dans une enquête, sur des droits de pêche dans la Sèvre, que se disputent François de Vivonne, seigneur de Mursay et le Chapitre de Menigoute, seigneur de Sciecq.

Il est donc avéré que, en 1485, en 1502 et en 1553, une famille de Lymoges existait à Sciecq ou à Mursay. L'artiste qui a peint, en 1545, le tableau, dont l'encadrement est vide, et que recherchait M. Desavire, ne serait-il pas tout simplement un membre de cette famille de Lymoges ?

Et, Caillau P. ? Caillau (étant prêtre, curé) en 1545, de Lymoges a fait (cette peinture).

Nous en sommes encore aux conjectures. Puisque M. Desavire a abandonné ses deux précédentes traductions, celle-ci pourrait être retenue, tant qu'elle ne sera pas supplantée par une meilleure.

Depuis sa construction, l'église eut certainement besoin de réparations. La sacristie, par exemple, fut reconstruite avant 1789. Les frais en furent supportés par la fabrique, aidée, parfois, par des donateurs généreux.

Nous avons vu que Chasteigner met à la charge des nouveaux seigneurs « les legs dûs à l'église ».

C'est ainsi que deux paroissiens laissèrent une partie de leur héritage pour réparer l'église.

Ce sont : Mathurin X, qui donna la moitié de ses biens, et Marie Foueschon, qui, le 9 janvier 1678, les donne tous. Leurs testaments existaient encore, il y a une trentaine d'années, aux Archives municipales. On ne les y retrouve plus.

L'église de Sciecq possédait 106 boisselées de terre labourable, quatre quartiers de prés environ, dix boisselées de bois, des vignes, une cure, des jardins, une fruitière. Elle possédait également un droit sur le prieuré de Croisette (Croisé) Croisic, à Surimeau, dont le revenu était d'abord de 300 livres, et plus tard de 800 livres. Il fut donné aux Oratoriens de Niort, en 1782.

La Révolution emporta tout : les biens de l'église, les objets du culte, les ornements sacerdotaux, la cloche, l'église et la cure.

Les terres de la Cure furent vendues, le 14 février 1791, le même jour que celles de la Seigneurie. Elles eurent le même acquéreur : J. B. Martin de Montreuil, beau-frère du curé Piet-Berton, par son mariage avec Marie-Judith Piet-Berton. Il les paya 21.200 livres (5).

Le Prieuré de Croisé fut vendu un autre jour, parce qu'il dépendait de la Commune de Sainte-Pezenne ; et il était passé à l'Oratoire de Niort. A la Révolution, le fermier, Gabriel Mériot, donnait 997 livres pour le fermage.

Le 5 floréal, an V (24 avril 1797), le jardin ou fruitière de la Cure fut vendu 792 livres. Le 6 prairial an VI (14 mai 1798), la Cure de Sciecq et un jardin, situé derrière l'église, furent vendus 3 410 livres. L'église fut vendue le 14 floréal, an VI (22 avril 1798) pour la somme de 4 000 livres : Elle finit par être transformée en magasin à fourrages et en écurie, ainsi que celle de Saint-Maxire, pour les chevaux destinés à l'armée de Vendée.

Par un acte en date du 24 août 1811, l'église fut restituée à la Commune et à ses habitants, par « donation entre vifs, irrévocable et gratuite ». Mais, par l'emploi qui en avait été fait pendant plusieurs années, l'on peut juger en quel état elle se trouvait, au moment de cette restitution.

Le service religieux ne put être célébré dans l'église dévastée aussitôt après sa restitution. Beaucoup de cérémonies se faisaient à Sainte-Pezenne auquel Sciecq était rattaché. Mais, de bonne heure, l'on se préoccupa de préparer la venue d'un Curé résidant. Ce n'était pas facile pour une petite Commune, où il n'y avait aucunes ressources. Et nous ne voyons pas que le nouveau seigneur de Sciecq soit venu en aide à la Commune en détresse. Mais, dès 1833, au moment de l'incident entre M. Gentilz et les Conseillers municipaux, au sujet de la porte de la Sacristie, l'on pensait à une restauration complète du Culte dans la Commune.

Pour disposer l'Evêché en leur faveur, les Conseillers votent, en 1837, une somme de 100 francs, pour réparations à l'église. En 1838. nouveau vote de 100 francs, pour achat d'ornements. En 1840, 100 francs sont votés pour le logement du prêtre qui vient desservir la localité.

Enfin, le 2 novembre 1851, le Conseil se réunit pour s'occuper du projet de construction d'un presbytère. L'ancien avait été vendu ; il avait du être construit après 1730, puisque Alexandre Potier, alors Curé, de 1720 à 1732, déclare qu'il n'a pas de presbytère. Il ne le fut pas non plus construit sous M. Beaulieu, curé de 1749 à 1777. Son impécuniosité qui le rendit, pendant plusieurs années, le tributaire des Oratoriens ne nous permet pas de supposer qu'il s'occupa de la construction d'un presbytère. Ce fut probablement, comme l'indiquerait son genre de construction, M. Piet-Berton qui le fit construire, vers 1780. Sa situation de fortune, celle de ses nombreux frères et neveux, qui fréquentaient la paroisse, qui s'y mariaient, qui y faisaient baptiser leurs enfants et dont quelques-uns y résidaient, nous donnent à penser que ce fut lui qui dota sa paroisse de ce vaste local. Mais en 1851, il ne fallait pas penser à le reprendre. Aussi, dans cette séance du 2 novembre 1851, le Conseil décide l'achat, pour 800 francs, du terrain sur lequel s'élèvera le nouveau presbytère.

L'on a vu comment l'ami de M. Gentilz exploita la confiance dont il était l'objet.

L'on propose un devis de 7.080 francs.

La Commune versera 2.580 et demandera au Préfet d'obtenir le reste : 4.100 francs. Les habitants fourniront le transport des matériaux.

Le 4 mai 1852, le Conseil vote un impôt de 0,10 pour cent pour cet effet. Enfin, le 3 octobre de la même année, le Préfet avise la Commune que l'Etat accorde une somme de 3.000 francs. M. Bouchon, alors président du Conseil de Fabrique et animateur de l'entreprise, facilite l'achèvement de la construction par des avances et par des dons.

Ce fut sous M. Echillet que l'habitation fut organisée et le jardin planté : car nous voyons que, en 1858, le Conseil vote une somme de 90 francs pour plantation d'arbres fruitiers dans le jardin de la Cure.

M. Merlet obtint la création de la citerne et des servitudes en 1864. La Commune et l'Etat donnèrent, chacun, une somme de 300 francs.

La paroisse était complètement organisée et a toujours été pourvue de titulaires jusqu'à ce jour.

(1) « Et lors, elle (Mélusine) pousse une très douloureuse plainte et un très grand soupir, se jette en l'air, dépasse le verger, et se change en une serpente longue de quinze pieds et toute burelée d'azur et d'argent. » (Jean d'Arras).

(2) Tiffauges, La Tiffardière, etc.

(3) Le chroniqueur doit faire confusion ou sur la date de 988, ou sur le nom du comte de Poitiers qu'il met en cause. Guillaume III mourut en 965 et laissa pour successeur Guillaume IV, mort en 994, après avoir abdiqué en 990. Guillaume V, le Grand, fils du précédent, régna jusqu'en 1030. S'il s'agit de Guillaume III, la « Belle Limosine » existait avant 988.

(4) M. Desaivre m'a signalé un tènement portant le nom de « Buisson de Lymoges ». Il avait cru qu'il y aurait eu dans cet endroit, une statue comme l'on en voit parfois dans certaines régions.

(5) La Révolution, qui était faite pour le bonheur du petit peuple et le faire profiter des biens que les Seigneurs avaient en trop, profita surtout aux riches. L'on constata que, à Sciecq, il ne resta rien pour le peuple. Tout fut absorbé par J.-B. Martin-Monteuil, qui était déjà assez riche propriétaire. Mais on ne lui toucha pas, il n'était pas « seigneur ! ».

A Saint-Rémy, même constatation. La Seigneurie est achetée par un seul gros propriétaire, qui n'était pas seigneur. Cependant, on permit à certains obscurs citoyens d'acheter quelques maigres boisselées de terre.

## CHAPITRE VIII

### Les Curés de Sciecq

#### Les Maires

Les Archives Municipales ne possèdent des Registres (ceux de la Paroisse), qu'à partir de 1621. S'il en existait avant cette date, ils sont détruits ; ils ont disparu.

1. Le premier acte est du 12 novembre 1621 et il est signé : Louis Trouillot, qui fut curé de 1621 à 1634.

2. Le second curé fut Richier, de 1634 à 1634.

3. Il eut pour successeur Eloy Lescortat, 1634-1657. Ce prêtre, au dire de M. l'abbé Largeault, historien de l'abbaye de N.-D. de Celles, aurait laissé un grand renom de sainteté et aurait même été qualifié de Vénérable. Tous ceux qui ont connu M. l'abbé Largeault savent avec quelle prudence il parlait d'un fait historique. Son affirmation s'appuyait certainement sur des preuves sérieuses. C'est peu de temps avant sa mort qu'il me fit cette communication, sans m'avoir révélé ses références. Je la transmets telle qu'il me l'a donnée.

4. F. Prugnet lui succéda, 1657-1660. Il quitta bientôt la petite cure de Sciecq pour aller diriger la paroisse de Notre-Dame de Niort, où il exerça un long ministère. Il défendit avec vigueur et ténacité les droits de son église contre les empiétements du Corps municipal de Niort. Il ne craignit pas de faire un long séjour à Paris, pour faire triompher sa cause, et il réussit.

Au commencement de 1658, il avait procédé, dans son église de Sciecq, au mariage de Joseph Jouslard, seigneur de Fontmort, chevalier, lieutenant général à Niort, avec Aimée de Vallois de Villette-Mursay, petite-fille d'Agrippa d'Aubigné. Cet événement contribua, l'on ne peut en douter, à son élévation au poste de Notre-Dame de Niort, élévation que son long et fructueux ministère ne peut que justifier.

5. Il avait un frère, Léonard Prugnet, qui prit sa place à Sciecq et qui y resta de 1660 à 1698. Pendant ce long séjour, le curé de Notre-Dame visita souvent son frère. Les actes, pendant cette période, sont parfois signés de lui ou de l'un de ses vicaires.

6. C'est, d'ailleurs, un Vicaire de Notre-Dame qui succéda à Léonard Prugnet. Il se nommait Jacques Chaillou. Il commença son ministère en 1698 ; mais on ne peut assigner la date à laquelle il le cessa, parce que les Registres manquent de 1708, où il exerçait encore, à 1714.

7. C'est pendant cette période qu'il se retira ; car l'on trouve comme curé à Sciecq, Bastard, de 1714 à 1716.

8. Deux curés se succèdent rapidement : Braud, 1716-1717.

9. Bruneau, 1717-1719, aidés par les Capucins de Niort.

10. Après eux, vient Alexandre Potier, 1720-1782. Il est enterré dans l'église. Un Mémoire, reproduit à la fin de cette étude, nous renseignera sur l'état de sa paroisse pendant son ministère.

11. Deux autres prêtres se succèdent à des intervalles assez courts : Delahaye, 1732-1735, qui partit de Sciecq pour occuper le poste de Trésorier de Notre-Dame de Thouars.

**12.** Il fut remplacé par Boullard, 1735-1738.

**13.** Thibault fournit une carrière plus longue : 1738-1749.

**14.** Le suivant vécut plus longtemps à Sciecq. Il se nommait Marie-René Beaulieu, il est enterré dans l'église, après l'avoir desservi pendant 28 ans : 1749-1777. Sa détresse justifie le Mémoire de son prédécesseur, Alexandre Potier. Ses revenus ne suffisaient pas à ses besoins, quoiqu'il eut encore le bénéfice de Croisé. Il eut recours aux Oratoriens, dont la maison de campagne était voisine de Croisé (Surimeau). Il leur emprunta 611 livres ; et il ne les rendait jamais. Le 11 décembre 1761, et pendant plusieurs autres années consécutives, le Visiteur inscrivait sur le Registre des Oratoriens : « Faites payer le Curé de Sciecq ». La légende dénonciatrice finit par disparaître ; il réussit sans doute à se dégager de sa dette.

**15.** Son successeur, Pierre-Louis Piet-Berton laissa une mémoire chargée de délits plus accablants que cette dette de 611 livres. Il naquit à Niort le 16 novembre 1743. Il appartenait à une bonne famille bourgeoise, qui comptait de nombreux représentants dans toutes les situations sociales de la ville (1). Il y avait des prêtres, des industriels, des médecins, des procureurs du roi, des juges, des officiers, une pléiade respectable d'avocats (2). Il y avait aussi un journaliste, Piet-Berton de Chambelle, ancien officier, qui commença par être un admirateur enthousiaste de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Son journal, dont il reste quelques numéros à la Bibliothèque de la ville de Niort, nous raconte une fête champêtre qu'il donna, selon le goût de l'époque, dans sa propriété de La Charrière, et où l'on couronna, après force discours et poésies, les bustes des deux Souverains. La lecture de son journal « Les Affiches patriotiques des Deux-Sèvres » nous laisse voir qu'il évolua. Une lettre, signalée par M. Emile Monnet dans ses « Archives politiques du Département des Deux-Sèvres » et conservée aux Archives, prouve qu'il évolua même odieusement, et nous le montre sous un jour assez fâcheux.

Comme presque partout ailleurs, les idées nouvelles furent admises dans cette famille, qui comptait tant de parlementaires. Le curé de Sciecq les admit encore avec plus d'enthousiasme. Il devint Jureur, schismatique et afficha ses opinions extrêmes. Mis en évidence, par la situation de sa famille à Niort, il y jouissait d'une certaine influence et il se proposa pour l'Evêché Constitutionnel des Deux-Sèvres. Dans l'église Notre-Dame, où se faisait l'élection, il obtint 24 suffrages, le 28 novembre 1790 ; et le 13 mars 1791, il en réunit 27. Mais il ne fut pas élu et il rentra à Sciecq où il signa, le 31 décembre 1791, son dernier acte sur les Registres paroissiaux. Ceux de 1792 n'existent pas.

Que devint-il après son échec ? Il ne figure sur aucune liste de l'Evêché. De même, on n'en trouve aucune trace dans les documents municipaux de Niort, où des prêtres de sa famille du nom de Piet-Berton sont désignés comme émigrés ou internés ; mais aucun ne porte les prénoms de Pierre-Louis.

Une légende le ferait mourir tragiquement, à Sciecq, après la vente de la Cure. D'après les détails qui l'accompagnent, il semble qu'il n'y faut attacher aucune créance (3).

Après la Révolution, la paroisse de Sciecq fut rattachée à celle de Sainte-Pezenne et fut desservie tantôt par le Curé, tantôt par le Vicaire, qui prenait le titre de Curé de Sciecq. Le 28 juin 1842, une ordonnance royale érigeait de nouveau Sciecq en paroisse.

Le 1<sup>er</sup> juillet suivant, une ordonnance épiscopale la confirmait et soustrayait les habitants de Sciecq « à la Juridiction spirituelle du Curé de Sainte-Pezenne, pour être soumise à l'ecclésiastique, qui serait nommé à Sciecq, ... aussitôt que l'église serait décemment ornée et munie des objets nécessaires à l'exercice du Culte divin ».

Ce qui veut dire que l'édifice était en triste état et que l'on manquait des objets les plus indispensables.

L'on se mit résolument à l'œuvre et les procès-verbaux des séances du Conseil de Fabrique témoignent d'une grande activité.

Le sanctuaire fut pavé ; les fonts baptismaux réparés ; l'on refit un plafond en plâtre pour la partie inférieure de l'église privée de voûtes. Un bienfaiteur anonyme donna la chaire ; les bancs furent construits, et l'on se procura les objets et les quelques ornements indispensables. On érigea un chemin de croix.

**16.** Alors, M. Saivre, Curé de Sainte-Pezenne, vint officier dans l'église de Sciecq jusqu'en 1847.

**17.** A cette époque, M. Morisset, chanoine honoraire de la Cathédrale de Poitiers, fut nommé Curé. Il mourut dans l'exercice de ses fonctions. Pendant qu'il célébrait la messe pour les funérailles de l'un de ses paroissiens il tomba, frappé d'apoplexie, et se brisa le crâne sur les marches de l'autel, le 28 août 1848.

Après la messe célébrée à Sciecq, le 30 août, son corps fut transporté à Niort, pour y être enterré dans la sépulture de sa famille. Un grand concours de prêtres et d'amis, nous dit son acte de décès, accompagna sa dépouille mortelle dans l'église Notre-Dame et à sa dernière demeure.

**18.** De 1848 à 1851, il eut comme successeur M. Delière, chanoine. Il fut un hébraïsant et un helléniste distingué ; il s'occupait également de la langue russe. De plus, il fut un controversiste redouté. Après avoir été curé de Sciecq et de Magné, il alla évangéliser les Protestants dans la paroisse de Celles. Il publia la conclusion de ses disputes théologiques avec les Pasteurs de la région sous le titre de : « Est-il nécessaire de croire à quelque chose pour être Protestant ? » Non ; puisque chacun peut user de son droit au Libre Examen, rejeter ou admettre ce qui plaît ou déplaît (4). Et l'on est quand même Protestant.

**19.** En 1851, M. Proust fut curé de Sciecq. Il ne finit pas son année.

**20.** M. A. Reynaud lui succéda en 1851-1852.

**21.** Les Curés ne pouvaient pas prendre racine. Alors les Missionnaires diocésains de la résidence de Niort assurèrent le service religieux en 1852 et 1853.

**22.** Un autre prêtre, dont la famille était niortaise, M. Eschillet, devint curé de Sciecq de 1853 à 1861.

**23.** De 1861 à 1867, il y eut un curé qui avait gagné le coeur de ses paroissiens. Ils le lui prouvèrent dans une circonstance où ils avaient cru que leur Curé avait couru un grand danger. Le train qui le ramenait de Poitiers dérailla vers Saint-Maixent. Aussitôt que la nouvelle en parvint à Sciecq, un grand nombre d'habitants partit pour Niort et y attendit à la gare, M. Merlet, que l'on ramenait avec les autres rescapés. Le Curé n'avait pas de mal ; mais il fut touché de cette marque d'affection et en garda jusqu'à sa mort une vive reconnaissance pour ses anciens paroissiens.

Il mourut doyen de Saint-Varent. C'est en 1866 que M. Merlet dota sa paroisse d'une cloche, nommée Marie Elisabeth. M. Rabier, doyen de Saint-André de Niort, lui donna la bénédiction. Son parrain fut M. Antonin Bizard et la marraine fut Madame Sicard, née Marie-Léontine-Elisabeth Mangou, petite-fille de M. Bouchon, propriétaire de Salbeuf.

**24.** Son successeur fut M. Eugène Bonnin, qui fit réparer le clocher. Il fut curé de 1867 à 1878. On lui doit également les peintures du sanctuaire. En quittant Sciecq, il alla à Haims, où il resta curé jusqu'au moment où il se retira dans sa famille, à Poitiers, où il mourut.

25. Enfin, le titulaire actuel est Louis-Jacques-Alphée Suire, qui est curé depuis 1878-193 .

## Les Maires

J'énumère la succession des Maires, sans y ajouter aucune remarque.

1° Le premier fut François Richard, époux de Françoise Desaivre, propriétaire de Salbeuf. Il signa son premier acte le 1<sup>er</sup> mars 1793.

2° Il eut comme successeur Rivet, en 1803.

3° En 1813 : F. Giraud.

4° En 1823 : L. Goichon.

5° En 1831 : Th. Gentilz.

6° En 1833 : Jean Magord.

7° En 1849 : François Mallet.

8° En 1861 : Pierre Baillet.

9° En 1876 : Pierre Godeau.

10° En 1888 : Pierre Charrier.

11° En 1896 : Pierre Bonnet.

12° En 1904 : Ferdinand Bourdin, 193 .

*(1) Voici des noms de cette nombreuse et honorable famille : Piet-Pijouy, Piet-Rocheteau, Piet-Boisneuf, Piet-Berton Chambelle, ancien officier au régiment Berry infanterie, Piet-Berton du Petit-Château, en Prahecq, Piet-Berton de la Chailloterie, Piet-Dubois, Piet-Lataudrie, Piet de Coursay, Piet de Lestrade, Piet des Roches de Ribray, etc., etc. Piet de Berton, major au régiment Provence infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., etc.*

*(2) Pierre-Louis était fils de Antoine-Jean Piet de Charloterie, sieur de Berton et de Marie Benoist, qui eurent de nombreux enfants. Il avait marié sa sœur, Marie-Madeleine, à Alexis de Savignac ; une autre à J.-B. Martin-Monteuil et son frère Piet-Berton de Chambelle avec l'une de ses paroissiennes, Françoise-Henriette Delaroy, dont la famille possédait « la Chevalerie ».*

*En 1791, Piet-Pijouy signe et paraphe les registres municipaux en qualité de président du tribunal du district de Niort (Charles Noël).*

*(3) Son frère était propriétaire du Domaine de Croisette. Le curé avait marié, en 1780, à Sciecq, sa nièce, Marie-Madeleine Piet-Berton, avec Alexis Savignac, ancien garde du corps du roi.*

*(4) Ce fut sous la direction de M. Dalière que le plafond en plâtre fut construit dans la partie de l'église où manque la voûte ; il coûta 427 francs. Le plafond actuel, reconstruit en 1932, coûte 2.200 francs.*

## APPENDICE

### Déclaration

Que donne à Nosseigneurs de l'Assemblée générale du Clergé de France qui sera tenue en 1730 et à Messieurs du Bureau du Diocèse de Poitiers, Alexandre Potier, curé de Sainte Magdeleine de Sihecq-les-Nyort, Docèse de Poitiers, lad. cure en présentation et collation de Monseigneur l'Evêque de Poitiers.

1° Quatre vingt dix boisselées de terres labourables et un quartier de pré, où il y a cueillir ordinairement une chartée de foin, le tout situé en lad. paroisse et affermée pour sept ans à Louis Breillat, par bail passé devant Baudin, notaire à Nyort le vingt et trois mars mille sept cent vingt et huit, pour la somme de cent livres, payables à chaque teste de Notre Dame de mars, et pour la quantité de trente boisseaux de froment et soixante Bois. de baillarge, payables à chaque feste de St Michel, le tout mesure raze de Nyort, pesant trente et sept livres et le Bois. de baillarge pesant trente et deux livres ou environ, évalués selon les années ordonnées par la délibération du Clergé à vingt et cinq le Bois. et seize la Bail., bon an mal an, ce qui fait de revenu cent quatre vingt cinq livres dix sols ..... 185 l. 10 s.

2° Je lève par mes mains le tiers ou environ des dixmes proediales de lad. paroisse et les menues et vertes dixmes, excepté celles de la métairie de la Giboulière, de la Grue, de la Mine, où je n'ai rien et la dixme des ouches de Magné que je partage par moitié avec le fermier de Monseigneur l'évêque de Poitiers, comme étant le principal décimateur dans toute la paroisse, à cause de sa Chambre épiscopale de Ste Pezenne.

Le bled de toute la dixme, pour ce qui me regarde, revient, bon an mal an, à

Quatre vingt dix bois, de bled.

Cent dix ou douze bois. bail.

Vingt de grosse mesure.

Quinze d'orge.

Quinze d'avoine.

Dix de seigle.

Quinze de grain rond, ou garobe.

Sur quoi il faut prendre pour un dixmeur et un batteur vingt bois. de froment et quarante de baillarge pour leurs gages, le seigle et la mesure pour leur pain, seulement pendant toute la moisson. Sur quoi il faut aussi prendre les autres faux frais, pour parfaire les récoltes, qui vont bien au moins à trente livres, tant pour la boisson et ce que l'on appelle la bonne chère des batteurs que pour tout l'attirail de l'aire et le harnais du cheval qui court la dixme.

Ainsi, il ne reste plus du produit de la dixme que soixante et dix bois. de fr., soixante et dix bois. de bail., quinze bois. d'orge, quinze avoine, qui ne servent qu'à aider à nourrir le cheval qui court la dixme et quinze bois. de garobe ;

le froment à vingt cinq sols le bois. les soixante dix valent quatre vingt sept livres dix sols ..... 87 l. 10 s.

les soixante et dix de baillarge à seize sols le bois, valent soixante et six livres ..... 66 l.

l'orge à douze sols le bois ; les quinze valent neuf livres ..... 9 l.

la garobe à dix sols le bois ; les quinze valent sept livres dix sols ..... 7 l. 10 s.

Ainsi, tout le produit de la dixme, se monte, tous frais faits, à cent soixante treize livres.

..... 173 l.

3° Les menues ou mixtes et vertes dixmes que je lève peuvent valoir vingt et cinq livres, bon an mal an ..... 25 l.

4° J'ai la dixme au treize dans un fief et quelques pièces de vigne renfermées, dont je pense faire trois ou quatre barriques de vin par année, la barrique contenant vingt et sept veltes et de la valeur de dix livres ; tout peut valoir de trente à trente cinq livres ..... 35 l.

5° Je lève un quartier et demi de prez, situé en les prairies de la paroisse et un tiers situé dans la paroisse d'Echiré ou dud. Siheq, où l'on peut recueillir, bon an mal an, en tout une chartée et demi de foin, ce qui ne suffit pas toujours, avec l'avoine, de la dixme, pour nourrir le cheval que je suis obligé d'avoir pendant l'hyver.

6° Je jouis de dix bois. de terres de si peu de valeur qu'elles sont en friche depuis longtemps.

7° Je jouis d'une vigne située dans un terroir si argileux que l'on ne peut pour ainsi dire la labourer et me coûte vingt et cinq livres de façon par an, et je n'en scaurais sortir la valeur de deux barriques de vin par an.

8° Je jouis d'une vigne contenant environ une boisselée de terre, où il y a à cueillir la moitié ou deux tiers d'une barrique de vin ; il m'en coûte cinquante sols de façon. Cela est si casuel qu'elle est autant à charge qu'à profit.

9° Je jouis d'un bois appelé la Touche, où il y a, pendant quatre ans seulement, une coupe de bois par année, qui peut produire six à sept cents de fagots, le tiers de bois ébranchez, le reste de fournille ou de brouille, de laquelle brouille, je suis tenu de donner à mon métayer, par clause expresse de la ferme dont j'ai parlé au commencement, deux cents de fagots par année. Il y a une coupe de bois de même nature dans les bois de la Seigneurie de Siheq, qui fait une cinquième coupe. Ainsi, tout compté et valable, il ne reste pour moi, par an, que quatre ou cinq cents de fagots, qui valent environ vingt et cinq livres

..... 25 l.

10° Je jouis d'une chaume, autrefois un mauvais jardin, contenant trois boisselées, qui ne sert qu'en pacage.

11° Le moulin de Siheq doit à la cure vingt et un boisseaux de mesture de moulin, mesure raze de Nyort, qui vaut à peine de bonne baillarge, à cause de l'Ivraie qui s'y trouve ; le bois. à quinze sols, les vingt et un pour quinze livres et quinze sols ..... 15 l. 15 s.

Le revenu de la cure se monte au total à quatre cent cinquante neuf livres cinq sol.

..... 459 l. 5 s.

Sur quoi, je paye de charge :

1° trente livres de décimes, quelquefois un peu moins, quelquefois un peu plus. .... 30 li.

2° Il m'en coûte souvent le double de ce que me donne le roy pour mon logement, n'ayant point de presbytère, et encore ce qui m'est ordonné de la part du roy est extrêmement difficile à ramasser et se perd en partie, veu la grande pauvreté des habitants qui sont surchargés à la taille plus qu'aucune paroisse de tout le Poitou.

Cela se monte à quarante livres à peu près ..... 40 l.

3° Je paye à M. l'archidiacre cinquante sols par an, cy ..... 50 s.

4° Je suis obligé d'entretenir à mes frais l'église de luminaire, d'ornements, de blanchissage, couverture et autres besoins, la fabrice n'ayant que deux boisseaux six mesures de fr., mesure raze de Nyort et quarante sols en argent, ainsi il m'en coûte par an, vingt livres à peu près, cy.

..... 20 l.

5° Je donne un bois. de blied pour le pain de la messe et des communions.

6° Il n'y a point de casuel, car je suis obligé de fournir moy-même de luminaire à tous les enterrements ; heureusement la paroisse est fort petite ; il n'y a point non plus de messe de dévotion ou de fondation.

7° Il me faut un valet et une servante à qui je donne pour leurs salaires seulement la valeur de cent livres, par année, cy. .... 100 l.

8° Je supplie de remarquer que, l'église étant très ancienne et fort délabrée, elle a besoin de grandes réparations, le clocher surtout menace une ruine très grande et très prochaine.

Lesd. charges se montent par le fixe à cent quatre vingt douze livres cinq sols.

Total : ..... 192 l. 5 s.

Nous, soussigné, Alexandre Potier, curé de Siheq-les-Niort, certifions et affirmons la présente déclaration véritable, sous les peines énoncées dans la Déclaration de l'Assemblée Générale du Clergé du X décembre 1726, de laquelle déclaration nous avons remis le double à M. le Syndic du Diocèse de Poitiers, le tout aux fins portées par lad. déclaration ; déclarant au surplus, que nous n'avons omis aucun des biens dépendants de lad. cure, sous les mêmes peines que dessus.

A. Potier, curé de Siheq.

Monsieur, Monsieur l'abbé Guillot, syndic du Bureau du Clergé du Diocèse de Poitiers,

à Poitiers.